



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

DGER - Inspection de l'enseignement agricole

**L'évaluation des dispositifs et processus liés
aux expérimentations pédagogiques
prévues par le code rural**

RAPPORT

Octobre 2018

Equipe d'inspecteurs :

Pierre Delaye

Nathalie Flipo

Régine Prion

Francine Randi

Franck Vergnenègre

R 18 008

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction.....	6
1- Etat des lieux de la mise en œuvre du dispositif des expérimentations pédagogiques7	
1.1. Un cadre sécurisé et formalisé pour les expérimentations.....	7
1.1.1. Des expérimentations qui relèvent d'un dispositif inscrit dans le code rural.....	7
1.1.2. Des expérimentations règlementairement cadrées.....	7
1.1.3. Une mise en œuvre qui implique des acteurs multiples.....	8
1.1.4. Des dispositions pour assurer une mutualisation et une valorisation des expérimentations.....	8
1.2. Des expérimentations diversifiées mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.....	9
1.2.1. Des projets majoritairement centrés sur un cycle de formation scolaire.....	9
1.2.2. Des projets diversifiés, visant prioritairement la réussite des apprenants.....	9
1.2.3. Des projets qui s'inscrivent dans une dynamique durable.....	11
1.2.4. Des demandes de dérogation peu nombreuses.....	11
1.2.5. Des attentes de moyens horaires, mais aussi d'accompagnement et de formation.....	12
1.3. La mobilisation de moyens humains et financiers identifiés.....	12
1.3.1. Des moyens financiers accordés aux établissements sur projets.....	13
1.3.2. Une diversité de moyens complémentaires mobilisés dans les établissements.....	13
1.3.3. Des référents régionaux « Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » en appui aux expérimentations.....	14
1.3.4. Le suivi et le pilotage au niveau national.....	15
1.4. Des attentes en matière d'appui et d'accompagnement des expérimentations.....	16
1.4.1. Une mobilisation d'acteurs divers pour accompagner les équipes et valoriser les expérimentations.....	16
1.4.2. Une professionnalisation organisée des référents en vue de l'appui aux équipes.....	16
2- Analyse de la mise en œuvre du dispositif.....	17
2.1. Les points positifs du dispositif.....	17
2.1.1. L'encouragement et la stimulation d'initiatives locales.....	17
2.1.2. Une nouvelle dynamique collective dans les établissements.....	18
2.1.3. Une mobilisation des acteurs en synergie pour l'accompagnement.....	20
2.1.4. Un enjeu important de communication et de valorisation de l'innovation.....	20
2.2. Des points qui interrogent.....	21
2.2.1. Un pilotage national versus régional peu clair.....	21
2.2.2. Une mise en œuvre de l'animation régionale hétérogène et délicate.....	23
2.2.3. Un pilotage local et une culture du projet dans l'établissement souvent insuffisants.....	24
2.2.4. Une démarche d'expérimentation perfectible.....	25
2.2.5. Des modalités et des objectifs d'accompagnement à clarifier.....	26
2.2.6. L'évaluation interne des expérimentations, un enjeu important mais difficile.....	27

2.2.7	<i>Les délicates questions de la mutualisation, de la capitalisation et du transfert.....</i>	28
3-	Préconisations.....	28
3.1	Maintenir le dispositif dans le cadre d'une politique de l'innovation pédagogique volontariste.....	28
3.2	Envisager des ajustements pour améliorer l'efficacité d'un dispositif permettant aux établissements d'innover dans un cadre expérimental.....	29
3.2.1	<i>Des recommandations concernant le niveau local.....</i>	<i>29</i>
3.2.2	<i>Des recommandations concernant le niveau régional.....</i>	<i>30</i>
3.2.3	<i>Des recommandations concernant le niveau national.....</i>	<i>30</i>
3.3	Mobiliser le cadre expérimental au bénéfice de thématiques prioritaires définies nationalement.....	31
3.3.1	<i>Identifier des thématiques prioritaires d'expérimentations chaque année en sollicitant le comité national d'expertise sur l'innovation pédagogique.....</i>	<i>31</i>
3.3.2	<i>Optimiser l'appui aux équipes en développant une expertise sur chacune des thématiques retenues.....</i>	<i>31</i>
3.3.3	<i>Mobiliser des chercheurs en appui aux expérimentations en vue de la capitalisation et du transfert.....</i>	<i>31</i>
	Conclusion.....	32
	Annexe 1 : Projets expérimentaux retenus par le comité de sélection national au titre des campagnes 2016 et 2017.....	33
	Annexe 2 : Enquête auprès des DRAAF-SRFD (ensemble des régions).....	35
	Annexe 3 : Enquête auprès des Référents en DRAAF-SRFD Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif.....	36
	Annexe 4 : Enquête auprès des établissements engagés dans une expérimentation au titre de la NS DGER/SDPFE/2015-974 du 16/11/2015.....	38
	Annexe 5 : Tableau bilan des propositions et rôles de chaque acteur.....	40

Résumé

L'inspection a réalisé à la demande de la DGER, durant l'année 2017-2018, l'évaluation du dispositif des expérimentations pédagogiques inscrites dans le code rural. La problématique posée était d'interroger ce dispositif d'expérimentations prévu par la note de service DGER/SDPFE/2015-974 de novembre 2015 et mis en place à partir de la rentrée 2016 dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en cours concernant les expérimentations/innovations. L'objectif était de disposer d'un diagnostic permettant une « mise à plat » de ce dispositif, en vue de mieux fonctionner, d'identifier les leviers potentiels et se pencher sur la question du transfert des résultats obtenus.

Le dispositif concerne des expérimentations à l'initiative des établissements mais fixées réglementairement, en offrant un cadre sécurisé pour les équipes qui s'y engagent. D'une durée de 5 ans maximum, contractualisées avec l'autorité académique (DRAAF-SRFD), inscrites dans les projets de l'établissement, ces expérimentations bénéficient systématiquement d'un accompagnement et font l'objet d'une évaluation annuelle. La mutualisation et la valorisation des résultats sont envisagées tant au niveau local que régional et national, en particulier à travers les témoignages diffusés sur un site dédié.

Le bilan des expérimentations menées par les établissements sur les deux années passées montre :

- une mise en œuvre différenciée selon les régions ;
- des projets majoritairement centrés sur un cycle de formation scolaire, avec une ambition fréquente d'élargissement à d'autres apprenants au sein de l'établissement ;
- des projets diversifiés, visant prioritairement la réussite des apprenants au travers de nouvelles méthodes pédagogiques et modalités d'organisation des enseignements ;
- des projets fréquemment en lien avec une dynamique déjà à l'œuvre au sein des établissements et dans le territoire ;
- des attentes de moyens horaires mais aussi d'accompagnement et de formation ;
- un nombre très limité de demandes de dérogations.

Le dispositif national d'appui (DNA) et l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) se sont fortement mobilisés pour l'accompagnement et la valorisation des résultats de ces expérimentations, notamment au travers du site Pollen dédié aux innovations pédagogiques dans l'enseignement agricole.

Les demandes de dérogation ainsi que l'attribution de moyens horaires ont été traitées par la DGER. Les référents « Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » mis en place dans les DRAAF-SRFD dans le cadre de la politique de la DGER sur l'innovation pédagogique, ont été également mobilisés et formés pour l'impulsion d'une dynamique d'expérimentation, l'aide aux établissements pour la construction des projets et leur suivi.

L'analyse de la mise en œuvre de ce dispositif à partir d'enquêtes auprès des principaux acteurs mobilisés (DRAAF-SRFD, référents, établissements) et des interventions et observations réalisées par l'inspection permettent de dégager :

- a) des points positifs :
 - l'encouragement et la stimulation des initiatives locales ;

- une nouvelle dynamique dans les établissements, mobilisant des collectifs de travail et assurant une professionnalisation des acteurs ;
- une mobilisation en synergie des acteurs, inspection et DNA, pour l'accompagnement des projets ;
- un enjeu et une volonté de communication et de valorisation des expérimentations.

b) des points qui interrogent :

- un pilotage entre le national (attribution de moyens horaires,...) et le régional peu clair ;
- une mise en œuvre de l'animation régionale en faveur de l'innovation et des expérimentations hétérogène et délicate compte tenu des disponibilités et compétences au sein des services concernés ;
- un pilotage local et une culture du projet souvent insuffisants dans les établissements ;
- une démarche d'expérimentation perfectible, notamment par une réflexion sur les objectifs poursuivis, les moyens de les atteindre et l'évaluation ;
- des modalités et des objectifs de l'accompagnement à clarifier par rapport à l'atteinte des résultats ;
- une question délicate autour de l'évaluation des projets, la mutualisation et le transfert.

A l'issue de cette évaluation, le groupe d'inspecteurs observe que ce dispositif peut s'intégrer dans le cadre d'une politique de l'innovation affirmée et qu'il permet aux établissements de « penser innovation » dans un cadre expérimental, en mobilisant un collectif tant interne qu'externe.

Pour autant, des ajustements sont nécessaires en matière de pilotage et d'animation du dispositif dans sa globalité en clarifiant le rôle de chacun et en assurant une formation plus systématique et organisée des établissements pour la conduite de leur projet. Une réflexion sur la pérennité des moyens nécessaires aux établissements pour mener ces projets est une priorité.

Par ailleurs, il apparaîtrait souhaitable de mobiliser davantage ce cadre expérimental au bénéfice de thématiques prioritaires définies nationalement, ajustées annuellement, et de davantage mobiliser les chercheurs dans la réflexion sur le choix de ces thématiques et la capitalisation des résultats.

Introduction

Le dispositif des expérimentations pédagogiques mis en œuvre dans l'enseignement agricole s'inscrit dans un contexte et une volonté politique affirmée en matière d'innovation pédagogique. Le contexte est celui des années 2010/2013 portant de grands courants de réformes dans les lycées et plus spécifiquement dans la voie professionnelle avec une évolution profonde de l'architecture des référentiels de diplômes et une plus grande autonomie accordée aux établissements dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques en invitant les équipes à être créatives et à l'écoute des besoins des apprenants, en luttant contre le décrochage scolaire.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 autorise les établissements à réaliser des expérimentations pédagogiques. La loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'octobre 2014 accompagne cette dynamique en instituant notamment un comité national d'expertise de l'innovation pédagogique¹. Le projet stratégique de l'enseignement agricole en fait une de ses onze priorités en 2014 : « *Relancer la pédagogie et les innovations - développer l'utilisation du numérique éducatif* ». C'est donc dans ce contexte et cette dynamique nouvelle que le dispositif des expérimentations pédagogiques est traduit de façon opérationnelle dans la note de service DGER/SDPFE/2015-974 du 16 novembre 2015 et mis en place à la rentrée 2016². A la rentrée 2017, la lettre de commande de la DGER à l'inspection de l'enseignement agricole précisait les attentes en matière d'innovation pédagogique : « *Elle (L'inspection) appuiera la DGER en matière d'innovation pédagogique, en s'impliquant dans la mise en œuvre du plan de développement du numérique éducatif et, plus globalement, dans le repérage des innovations, dans le suivi des dispositifs existants (LéA, institut Carnot, projet e-fran...), dans l'accompagnement et l'évaluation des expérimentations.* ». Plus spécifiquement, il était demandé de réaliser l'évaluation du dispositif des expérimentations pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime. Cette commande correspond à ce qui était prévu en matière d'expérimentations dans la note de service : « *L'inspection de l'enseignement agricole sera mobilisée dans le cadre de l'évaluation des dispositifs et processus liés aux expérimentations. Elle fournira en particulier une expertise dans le cas de possible extension d'un dispositif* ».

L'analyse de la commande a permis de délimiter le périmètre, l'objectif étant de disposer d'un diagnostic permettant une « remise à plat » de ce dispositif, en vue de mieux fonctionner dans le cadre de la note de service, d'identifier les leviers potentiels et de se pencher sur la question du transfert des résultats obtenus. En l'attente des préconisations de l'inspection, la DGER a pris l'option de ne pas lancer un appel à projet national au titre de la rentrée 2018.

Le groupe d'inspecteurs a ainsi réalisé un certain nombre d'investigations auprès :

- des DRAAF-SRFD en particulier sur la stratégie régionale en matière d'innovation pédagogique,
- des référents régionaux « Innovation pédagogique, décrochage scolaire et numérique éducatif » sur l'animation régionale en matière d'innovations et d'expérimentations,
- des établissements ayant répondu aux appels à projets, sur la mise en œuvre des expérimentations, de leurs objectifs et de leurs attentes,
- des membres du dispositif national d'appui pour la mise en place de l'accompagnement des équipes et des projets.

¹ « Un Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique est chargé d'accompagner les innovations pédagogiques et les expérimentations dans l'enseignement agricole. » (Article L811-5)

² L'éducation nationale a initié ce type de pratiques suite à la mise en œuvre de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'école de 2005.

1- Etat des lieux de la mise en œuvre du dispositif des expérimentations pédagogiques

1.1. Un cadre sécurisé et formalisé pour les expérimentations

1.1.1. Des expérimentations qui relèvent d'un dispositif inscrit dans le code rural

La loi a institué la possibilité d'expérimenter pour les établissements publics et privés de l'enseignement agricole :

- Article L811-8 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: « *Sous réserve de l'autorisation préalable de l'autorité académique, la partie pédagogique du projet d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, d'une durée maximale de cinq ans, portant sur l'enseignement et son organisation et l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement. Ces expérimentations sont préparées par le conseil de l'éducation et de la formation prévu à l'article L. 811-9-1. Elles font l'objet d'une évaluation annuelle.* »
- Article L813-2 relatif aux établissements d'enseignement agricole privés sous contrat: « *Sous réserve de l'autorisation préalable de l'autorité académique, la partie pédagogique du projet d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, d'une durée maximale de cinq ans, portant sur l'enseignement et son organisation et l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.* »

Ces articles du code rural posent un certain nombre d'éléments cadres pour la réalisation de ces expérimentations : autorisation de l'autorité académique, inscription dans la partie pédagogique du projet d'établissement, durée maximale de 5 ans, préparation par le conseil de l'éducation et de la formation (CEF) pour les EPLEFPA³, évaluation annuelle.

Ces expérimentations peuvent porter sur « l'enseignement et son organisation et l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement », ce qui laisse des possibilités étendues en termes de projets pour les équipes.

1.1.2. Des expérimentations règlementairement cadrées

La note de service DGER/SDPFE/2015-974 du 16 novembre 2015 précise les éléments de cadrage et les modalités de déploiement de ce dispositif d'expérimentation. Celles-ci sont à l'initiative des établissements mais se réalisent ainsi dans un cadre « sécurisé » pour les équipes. En effet :

- elles sont soumises à autorisation de mise en œuvre par la DRAAF, autorité académique, et font l'objet d'une contractualisation formalisée par une convention ;
- elles peuvent présenter un caractère dérogatoire par rapport à la réglementation. Dans ce cas, elles doivent faire l'objet d'une expertise de la part de la DGER avec l'appui de l'inspection de l'enseignement agricole et d'un accord préalable à leur mise en œuvre ;

³ Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

- elles s'inscrivent dans le projet d'établissement et donc dans une réflexion pédagogique collective élaborée et/ou discutée dans les instances de l'établissement ;
- elles font systématiquement l'objet d'une formalisation ;
- elles se déroulent dans une durée déterminée ;
- elles bénéficient systématiquement d'un accompagnement et d'un appui ;
- elles font l'objet d'une évaluation annuelle, à destination de la DRAAF, sous forme d'un bilan présenté aux instances régionales de concertation, permettant éventuellement une mise en relation de projets régionaux ;
- elles permettent aussi la transmission à la DGER de documents d'évaluation pour échanges, mutualisation et valorisation, extension ou généralisation éventuelle dont le bilan est présenté aux instances nationales.

1.1.3 Une mise en œuvre qui implique des acteurs multiples

La note de service mentionne de nombreux acteurs ou partenaires qui sont engagés dans ce dispositif :

- les services de la DGER, la DRAAF (autorité académique), l'inspection de l'enseignement agricole qui assurent expertise, contrôle et évaluation de la mise en œuvre de ce dispositif ;
- les acteurs directs de la mise en œuvre de l'expérimentation dans l'établissement, équipes de direction, équipes pédagogiques et éducatives, éventuellement partenaires extérieurs ;
- les référents régionaux en DRAAF-SRFD « Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif », le système d'appui propre aux établissements publics (DNA) ou privés, les enseignants chercheurs et/ou l'inspection de l'enseignement agricole qui apportent leur appui à la construction, puis au développement des projets, et assurent l'accompagnement des équipes.

1.1.4 Des dispositions pour assurer une mutualisation et une valorisation des expérimentations

Là encore, la note de service prévoit les conditions et les organisations permettant d'envisager la mutualisation et la valorisation des expérimentations, à partir de deux modalités d'évaluation, l'une annuelle réalisée par l'établissement sur la mise en œuvre de son expérimentation, l'autre portant plus globalement sur le dispositif et les processus en jeu par l'inspection de l'enseignement agricole.

Au plan régional, il existe différentes possibilités de diffusion des pratiques expérimentées mais aussi de mise en relation de projets régionaux.

Au plan national, les établissements en expérimentations sont sollicités pour présenter leurs projets sur le site « Pollen » dédié aux innovations pédagogiques dans l'enseignement agricole. Ils le sont également lors des journées nationales de l'innovation pédagogique.

C'est aussi à ce niveau que le comité d'expertise de l'innovation pédagogique peut apporter son concours en fournissant des pistes d'orientation ou d'analyse des expérimentations en cours.

1.2. Des expérimentations diversifiées mises en œuvre sur l'ensemble du territoire

De nombreuses initiatives innovantes sont mises en œuvre dans les établissements sans qu'elles fassent en tant que telles l'objet d'une formalisation avec l'autorité académique. Les espaces d'autonomie laissés aux établissements en matière d'organisation pédagogique facilitent l'émergence de tels projets. Ces innovations n'entrent pas dans le cadre de cette étude, qui porte exclusivement sur les projets déposés dans le cadre du dispositif présenté par la note de service de 2015.

Les enquêtes ont aussi permis d'identifier plusieurs expérimentations développées depuis 2016 dans le cadre d'une convention passée entre l'établissement et la DRAAF, sans qu'une demande de moyens horaires ou de dérogation n'ait été transmise à la DGER. L'analyse ci-dessous porte exclusivement sur les 35 projets transmis au niveau national au cours des deux premières années d'application de l'expérimentation.

Quelques porteurs de projets ayant remis plusieurs dossiers, ce sont 31 établissements qui se sont impliqués dans la démarche, très majoritairement au sein du réseau public. De nombreuses régions sont représentées (9 sur 13 en métropole, auxquelles s'ajoute un DOM-ROM). Cependant, le nombre de dossiers déposés par région varie fortement, allant de un à onze. La diversité de la participation des différentes régions semble en lien avec les dynamiques et incitations régionales portées par les DRAAF/SRFD et/ou les réseaux d'établissements.

1.2.1 Des projets majoritairement centrés sur un cycle de formation scolaire

Les projets sont le plus souvent centrés sur un niveau de formation au sein de l'établissement, parfois plus spécifiquement sur une classe ou une option. Tous les niveaux de formation sont concernés : 7 projets en filière Bac Pro (incluant parfois la seconde professionnelle), 5 projets pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, 4 projets en BTSA, 2 projets en CAPa. Ces projets sont parfois envisagés comme une première étape avant une éventuelle mise en œuvre élargie à d'autres cycles. D'autres expérimentations ont vocation à accompagner les apprenants au cours de leur parcours (projet seconde et Bac Pro, projet Bac Pro et 1^{ère} année BTSA...). Quatre projets enfin sont transversaux et concernent toutes les classes du lycée.

Plusieurs dossiers impliquent à la fois un public de scolaires et d'apprentis, voire des stagiaires de la formation continue. Les personnels des CFA et des centres de formation continue apportent leur réflexion notamment concernant des projets incluant un mixage de publics ou le renforcement de l'individualisation des formations.

Par contre, aucun dossier ne concerne spécifiquement l'apprentissage ou la formation continue. Compte tenu de leur mode de financement et de leur organisation, ces voies de formation ne peuvent pas bénéficier des moyens dédiés par la DGER à ce dispositif sous forme de "décharges horaires" attribuées à des enseignants. Les centres concernés disposent par ailleurs d'espaces d'initiative importants, mis en œuvre dans le cadre de la procédure d'habilitation par la DRAAF.

1.2.2 Des projets diversifiés, visant prioritairement la réussite des apprenants

Les titres des projets sont très divers et souvent réducteurs par rapport à l'ensemble des actions envisagées. Ils sont cependant révélateurs des enjeux poursuivis.

Trois axes se dégagent :

- répondre à l'hétérogénéité et (re) motiver les jeunes, "donner du sens" (12 projets centrés sur ces thèmes),
- faciliter les parcours diversifiés, en proposant des passerelles, des bi-qualifications ou des modalités de validation des acquis adaptées (8 projets, relatifs à des publics très divers : de jeunes en classe ULIS à des étudiants visant l'accès en école d'ingénieur),
- développer de nouvelles pratiques d'enseignement, soit en partant d'une entrée pédagogique (5 dossiers : classe inversée, jeux sérieux ou approche capacitaire...), soit en prenant appui sur une thématique forte et transversale retenue comme "fil rouge" de la formation (4 dossiers, dont 2 autour de l'agro-écologie).

Les projets s'inscrivent très fortement dans les thèmes prioritaires soulignés par la note de service, et notamment dans l'enjeu que constituent « *la réussite éducative des apprenants et la lutte contre le décrochage scolaire* », au travers de nouvelles méthodes pédagogiques et modalités d'organisation des enseignements.

La note de service liste les différents objets sur lesquels les expérimentations peuvent porter. Tous ces sujets ont été abordés au travers des différents projets transmis.

Objets formulés par la NS DGER/SDPFE/2015-974	Nombre de projets portant de façon significative sur cet objet
les méthodes pédagogiques, leur adaptation aux différents publics, notamment les publics en situation difficile et de décrochage et leur adaptation à certaines thématiques (comme l'agro-écologie)	27
les modalités d'organisation des enseignements et (ou) des formations	21
la création de nouveaux outils	13
l'organisation du temps scolaire	12
la vie scolaire	5
l'évaluation	4
les temps d'alternance et (ou) de mise en situation professionnelle	3
la conception du parcours des apprenants sur une année ou sur tout le cursus	8

(Analyse réalisée sur 32 dossiers ; un même projet peut porter sur plusieurs objets)

Les méthodes pédagogiques et l'organisation des enseignements ressortent fortement. Ces sujets sont au cœur ou sont concernés dans de très nombreux dossiers, même si le projet pédagogique n'est pas toujours clairement défini. La création d'outils est souvent présente mais arrive à un second niveau. Les expérimentations interviennent beaucoup moins dans les champs de l'évaluation, objet soumis à dérogation

en ce qui concerne la certification, de la valorisation des mises en situations professionnelles, ou sur le volet éducatif.

Quelques projets s'inscrivent dans des processus globaux, qui concernent à la fois les démarches d'apprentissage, l'organisation de la formation (structuration et déroulement des rubans, emplois du temps...), l'accompagnement et la vie des apprenants dans l'établissement. C'est alors une évolution systémique de l'organisation interne de l'établissement et du service rendu aux usagers qui est envisagée.

Le tableau joint en annexe 1 témoigne de la pluralité de ces projets, tant en terme de problématiques que de publics concernés. Il atteste de la diversité des dossiers transmis.

1.2.3 Des projets qui s'inscrivent dans une dynamique durable

Les projets déposés portent sur des durées variables, les extrêmes étant de 1 et 7 ans (alors même que le dispositif prévoit une durée maximale de 5 ans), mais envisagent de façon très fréquente des actions sur 2 ou 3 ans. Dans les faits, ces projets se situent généralement dans la continuité d'actions engagées antérieurement, soit au travers de démarches préliminaires (diagnostic, formation...), soit sous forme de "tests" ou de pratiques adoptées par un ou deux enseignants. Dans quelques cas, la demande vise à prolonger et à renforcer une action en cours, menée grâce à des moyens issus d'autres canaux : projet tiers temps ingénieur, projet « initiative CAPa », heures allouées par la DRAAF ou l'EN, financement de matériels par le Conseil régional...

Les dossiers font souvent état de partenariats forts noués avec d'autres établissements du territoire, ainsi que de la mobilisation d'associations locales, de structures professionnelles, de collectivités ou de professionnels (tels que des orthophonistes pour des actions en lien avec les troubles "dys"), en fonction des thématiques de travail. Ces relations sont généralement d'ores et déjà initiées mais la mise en œuvre de l'expérimentation repose sur un renforcement de ces liens.

Au-delà de la durée mentionnée dans le cadre du dossier déposé, des développements ultérieurs sont souvent envisagés, conditionnés ou non à l'octroi de nouveaux moyens, lesquels pourraient être recherchés au travers d'un autre dispositif (projet tiers temps, PEPIETA⁴...). De nombreux projets s'inscrivent donc dans une démarche à moyen terme et traduisent la volonté d'une action durable.

1.2.4 Des demandes de dérogation peu nombreuses

Le dispositif prévoit que la DRAAF autorise la mise en œuvre des expérimentations, qui font l'objet d'une contractualisation. En cas de demande de dérogation à la réglementation, cette autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la DGER.

Seul un dossier sur six fait état d'une demande de dérogation portée au niveau national. Les demandes concernent des sujets ayant trait à l'évaluation (évaluation sans notes) mais aussi au dispositif de formation (modification des heures par module ou par année, aménagement des rythmes scolaires, individualisation, décroisement et regroupement d'apprenants, introduction d'un stage non prévu par le référentiel ou d'une formation complémentaire au référentiel...).

Le repérage de la nécessité ou non de demander une dérogation a souvent relevé de la DRAAF et non de l'établissement. Des initiatives proches ont été traitées de façon différenciée selon les régions. Certains projets qui bousculent l'organisation pédagogique et l'affectation des heures relatives aux différentes activités ont été portés par les établissements et la DRAAF concernée sans demande de dérogation. Enfin, quelques

⁴ Pédagogie en Equipe Pluridisciplinaire : Innover pour Enseigner la Transition Agro-écologique

dossiers transmis à la DGER n'indiquaient pas clairement si une dérogation était demandée. Le périmètre de ce qui relève de l'autonomie des établissements d'une part, d'une dérogation émanant de l'autorité académique d'autre part, ne va manifestement pas de soi et nécessite des éclaircissements.

Toutes les dérogations demandées n'ont pas été accordées. La DGER n'a pas accordé de dérogation concernant les modalités d'évaluation certificative (une demande était formulée pour mettre en place une évaluation "sans note", l'autorisation délivrée porte uniquement sur les évaluations formatives). Deux expérimentations bénéficient d'une dérogation qui leur permet d'aménager les parcours de formation des apprenants.

1.2.5 Des attentes de moyens horaires, mais aussi d'accompagnement et de formation

Tous les dossiers transmis ou presque sollicitent l'octroi d'une décharge hebdomadaire au bénéfice d'un ou plusieurs enseignants. Si des volumes importants ont quelquefois été sollicités (jusqu'à 6 heures hebdomadaires), la majorité des demandes portaient sur 1 à 3 heures hebdomadaires. L'avancement de certains projets et la pluralité des financements mobilisés permettent d'envisager que certaines actions soient engagées ou prolongées même en cas d'attribution d'un nombre d'heures inférieur à la demande. A contrario, le déploiement du projet est parfois présenté comme conditionné aux moyens qui seront éventuellement accordés.

Les durées de projet mentionnées par les établissements ont été largement prises en compte par la DGER. Les expérimentations retenues ont été validées pour des durées allant de 1 à 5 ans. La question de la capacité de l'établissement à pérenniser l'action au-delà de la phase de développement de l'innovation et sans moyens spécifiques est cependant posée, parfois par les porteurs de projet eux-mêmes.

Les besoins exprimés ne se limitent pas à l'attribution de moyens pour financer l'implication des enseignants. Les établissements soulignent, souvent fortement, des attentes en termes de mise à disposition de compétences, notamment par la DRAAF mais aussi par le dispositif national d'appui ou l'inspection, pour accompagner leur ingénierie (réflexions internes, montage de dossiers auprès de partenaires...). Ils font état par ailleurs de besoins de formation. Dans de nombreux cas, des actions de formation ont été engagées en amont du dépôt du dossier, ce qui souligne que les projets s'inscrivent dans une continuité et que le besoin de formation apparaît dès le démarrage du processus. Les thématiques de formation les plus fréquemment pointées peuvent être regroupées autour de 3 entrées :

- le tutorat, les processus d'apprentissage, la pédagogie différenciée et l'accompagnement des jeunes en difficultés ;
- l'appropriation des modalités de formation qui intègrent des outils numériques et des modalités de formation ouvertes ;
- l'approche capacitaire, l'évaluation et la construction de la formation.

1.3 La mobilisation de moyens humains et financiers identifiés

Des moyens sont mobilisés pour la mise en œuvre de ces expérimentations au niveau des trois échelons : local, régional et national. Il s'agit le plus souvent de moyens humains et financiers dont l'importance et la nature sont extrêmement variables.

1.3.1 Des moyens financiers accordés aux établissements sur projets

Chaque année, le comité de pilotage mis en place par la DGER s'est réuni pour examiner les projets d'expérimentation transmis par les DRAAF avec leur analyse et leur avis. Le comité a pour mission de se prononcer sur l'attribution d'une décharge horaire et d'examiner les demandes de dérogation.

En 2016, 8 projets ont bénéficié d'une décharge horaire, l'allocation allant de 1 à 4 heures en fonction de l'intérêt porté aux projets. En 2017, les allocations vont de 1 à 3 heures et concernent 9 établissements. Les 18 heures hebdomadaires prévues au titre de chaque campagne ont été attribuées. Cette enveloppe ne permettait pas de répondre à l'ensemble des demandes transmises (les demandes pour la campagne 2017 correspondaient à environ 40 heures). Certaines décisions s'écartent des propositions initiales des DRAAF, qui avaient été invitées à mentionner leurs priorités parmi les propositions émanant de leur région.

Ainsi, ce sont 1296 heures (soit 18h hebdomadaires par an) qui ont été consacrées sur deux ans à ces actions. Deux projets ont par ailleurs été sélectionnés au niveau national sans qu'ils bénéficient d'une dotation horaire. Ce sont donc 19 projets (9 en 2016 et 10 en 2017) qui ont été retenus par le comité de sélection.

Ceci ne constitue pas néanmoins la totalité des projets en cours. Certains projets sont mis en œuvre, bien que n'ayant pas fait l'objet d'heures supplémentaires, soit que la commission ait jugé que le projet ne relevait pas d'une expérimentation, soit que la durée ne semblait pas en adéquation avec les objectifs, soit que l'établissement bénéficiait déjà d'autres dispositifs (tiers temps, PEPIETA, Initiatives CAP)...

1.3.2 Une diversité de moyens complémentaires mobilisés dans les établissements

Les moyens financiers octroyés sont essentiels à la mise en œuvre des expérimentations. Généralement, ces projets impliquent la mobilisation d'un enseignant porteur du projet et d'une équipe plus ou moins élargie avec souvent la participation active d'un membre de l'équipe de direction, parfois la contribution des personnels TOSS et de vie scolaire.

La mise en œuvre des projets se traduit par des temps d'échanges et de concertation, des interventions et co-interventions, des temps de formation ou d'échanges de pratiques (ex : formation sur les « dys ») qui nécessitent de dégager du temps et de la disponibilité de la part des équipes.

Les moyens financiers, attribués sous forme d'heures de DGH⁵ représentent de faibles volumes au regard de l'ensemble des moyens humains mobilisés. Néanmoins, outre ces heures attribuées par la DGER et strictement ciblées sur ces actions, des moyens financiers dont l'origine est extrêmement variée, contribuent également à la mise en place de ces expérimentations. Ils sont complémentaires et synergiques :

- tiers temps attribués par la DGER ;

Plusieurs établissements en expérimentation disposaient d'un personnel bénéficiant d'un tiers temps dédié à des projets divers. Bien que pas toujours directement en lien avec l'expérimentation, ils témoignent d'une dynamique d'innovation dans l'établissement et peuvent apporter des éléments méthodologiques à la construction des expérimentations ou mettre en lien les projets.

⁵ Dotation globale horaire

Année expérimentation	Région	Etablissement	Projet 1/3 temps
2016	AURA	EPLEFPA Les Combrailles	2017 Pollinisateurs
	HdeFr	EPLEFPA Pas de Calais - Raismes	2016 Exploitation pédagogique
	LA REUNION	EPLEFPA ST Joseph	2016 Biodiversité
2017	AURA	EPLEFPA Cibeins	2016 Enseigner autrement, international
	GD EST	EPLEFPA Rouffach	2016 Circuits courts
	HdeFr	EPLEFPA Haute Somme - Péronne	2016 Développement local - hippique
	NORM	EPLEFPA de l'Eure - Chambray	2016 Bac Pro/BTSA

En grisé : les 1/3 temps en lien, plus ou moins étroit, avec l'expérimentation ; pour les autres, pas de lien repéré

- financement complémentaire DRAAF : des moyens de l'enveloppe « Insertion et adaptation pédagogique » peuvent être mobilisés et mis en synergie avec les heures de DGH ;
- contributions de partenaires institutionnels (Conseils régionaux, ...), professionnels (ex : agence de l'eau, MSA...) et autres (ex : parents d'élèves) ;
- fonds propres de l'établissement éventuellement mutualisés (éventuellement au travers d'un CRIPT).

Il faut noter que, outre ces moyens financiers, des moyens matériels sont souvent mis à disposition par les conseils régionaux : équipements informatiques (ex : VPI), installations comme les espaces numériques de travail (ENT) et matériels (ex : mobilier). Exceptionnellement, ils sont complétés par des équipements achetés sur fonds propres.

Enfin, sur le terrain, la mise en place d'expérimentations pédagogiques se traduit par la concrétisation ou le prolongement de nombreux partenariats. Ils contribuent à la concrétisation des actions, soit par l'octroi de moyens financiers, soit par l'octroi de moyens humains. Il s'agit le plus souvent d'acteurs du territoire (ex : mairie, centre culturel, cité des métiers, associations, professionnels, équipes de recherche...) qui s'ajoutent aux partenariats institutionnels et à ceux tissés avec les acteurs internes du ministère (réseaux nationaux de la DGER, IEA, DNA, SRFD...).

1.3.3 Des référents régionaux « Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » en appui aux expérimentations

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole, une des actions consistait à « Favoriser la prise en compte de l'innovation pédagogique dans les projets régionaux de l'enseignement agricole et demander aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt de désigner des interlocuteurs sur l'innovation pédagogique au sein de leurs services ». Ainsi, ont été désignés dans les DRAAF-SRFD et DAF-SFD des référents innovation

pédagogique dont le périmètre d'action a été complété et précisé avec l'ancrage scolaire et le numérique éducatif.

Dès le démarrage des expérimentations pédagogiques, ces référents ont été mobilisés pour apporter leur concours à ce dispositif, accompagner les équipes engagées en matière d'impulsion, d'aide au montage des projets si besoin et à leur évaluation, de participation à l'animation.

Les DRAAF-SRFD ont toutes nommé des référents, de profils divers (personnels en charge des examens, DRIF, DRTIC...), porteurs de cette mission, avec un temps dédié variable.

L'appui du DRAAF-SRFD repose ainsi sur le référent innovation, mais aussi sur les interventions d'autres agents (DRIF, DRTIC, DRFC, chargés de mission, agent chargé de l'instruction de demandes de financement, ...) qui peuvent être chargés d'animer et d'accompagner la mise en place des actions innovantes.

1.3.4 Le suivi et le pilotage au niveau national

La DGER, et plus particulièrement la sous-direction des Politiques de formation et d'éducation (POFE), en mobilisant deux chargés de mission Innovation Pédagogique, assure le pilotage global de l'innovation pédagogique et plus spécifiquement de ce dispositif en accompagnant les établissements dans la mise en œuvre des expérimentations.

Pour chacune des deux campagnes (2016 et 2017), l'instruction des dossiers déposés par les établissements a permis de consacrer les moyens financiers à des projets jugés intéressants et pour lesquels des résultats pouvaient à la fois concerner les équipes et les établissements et bénéficier plus largement au système. La commission mise en place pour l'instruction des dossiers analyse également les demandes de dérogation.

Sont ainsi impliquées dans la mise en œuvre du dispositif au niveau national :

- au sein de la DGER, la sous-direction POFE en charge de l'innovation pédagogique qui assure l'instruction et le suivi des dossiers, l'attribution des dotations horaires étant assurée par la sous-direction des Etablissements, des Dotations et des Compétences (EDC) ;
- l'inspection de l'enseignement agricole qui contribue à l'expertise des projets.

Les projets portés par les DRAAF-SRFD ayant fait l'objet d'une convention mais non bénéficiaires d'une décharge horaire au niveau national (18 pour les deux années 2016 et 2017) ont pu néanmoins être mis en œuvre. En 2017, 3 projets (dont 2 portés par un établissement déjà en expérimentation) de ce type ont été identifiés, notamment à travers la demande d'accompagnement des équipes. De nouveaux projets ont également émergé durant l'année 2017/2018. La visibilité globale des projets en cours est, dans ces conditions, imparfaite au niveau national, compte tenu du double niveau de pilotage.

Par ailleurs, des réunions régulières sont mises en place entre l'inspection, la DGER et les établissements du DNA, certaines aussi avec les référents, dans le cadre de l'animation et du pilotage du dispositif des expérimentations. Néanmoins, la « cellule de valorisation des innovations et expérimentations pédagogiques » prévue dans la note de service en vue de « proposer aux établissements qui le souhaitent des modalités d'accompagnement, d'appui et de valorisation adéquates », qui devait rassembler plus largement des représentants des établissements publics et privés, n'a pas été constituée.

La note de service relative aux expérimentations attribue également un rôle au comité national d'expertise qui « pourra donner des pistes d'orientation à la DGER, propres à faciliter la mise en réseau, l'accompagnement, la formation des acteurs et le lien avec la recherche ». Outre des visites réalisées par les

membres du comité dans des établissements en expérimentation, le comité a pu, à ce jour, participer aux journées nationales de l'innovation pédagogique, durant lesquelles des équipes ont témoigné de leurs projets.

1.4 Des attentes en matière d'appui et d'accompagnement des expérimentations

1.4.1 Une mobilisation d'acteurs divers pour accompagner les équipes et valoriser les expérimentations

Au niveau national, deux types d'acteurs sont particulièrement mobilisés pour apporter un appui méthodologique aux équipes et accompagner des projets : les établissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon, ENSFEA, Agrocampus Ouest, Bergerie Nationale de Rambouillet et SupAgro Montpellier) et l'inspection de l'enseignement agricole.

Les établissements du DNA animent également le site Pollen, lieu de partage des innovations pédagogiques de l'enseignement agricole, sur lequel sont présentés des témoignages d'établissements dans un objectif de reconnaissance et de valorisation. Il s'agit d'aider à la formalisation des projets à différents stades de développement, afin de mettre en évidence à la fois les problématiques mobilisées mais aussi les démarches et le cheminement suivi tout autant que les résultats produits, et ainsi d'analyser les processus en jeu.

Les journées nationales (et régionales) de l'innovation pédagogique sont aussi l'occasion d'une diffusion et d'une valorisation des expérimentations. Les établissements du DNA ainsi que l'inspection de l'enseignement agricole apportent leur contribution à ces journées, tant en matière d'ingénierie, d'accompagnement des équipes à la formalisation que d'animation des ateliers et des présentations. A l'occasion des dernières journées qui ont eu lieu à Dijon en novembre 2017, deux établissements sur les 19 ont témoigné, à côté de nombreuses autres équipes innovantes mais non impliquées dans ce dispositif. La mobilisation de chercheurs a été effective à cette occasion en initiant une réflexion sur l'innovation et le changement, le développement professionnel et l'organisation en réseaux.

Par ailleurs, les référents régionaux doivent également contribuer à l'accompagnement des équipes, ce qui nécessite de leur part des compétences spécifiques, à acquérir pour beaucoup, ce qui justifie de mettre sur pied des formations adaptées.

1.4.2 Une professionnalisation organisée des référents en vue de l'appui aux équipes

Les attentes du système vis-à-vis des référents en matière d'animation et d'appui aux expérimentations pédagogiques et à l'innovation ont justifié de leur proposer régulièrement des sessions de formation.

Trois sessions de formation, animées par les services de la DGER, les établissements du DNA et l'inspection de l'enseignement agricole, leur ont été proposées, entre 2016 et 2017. Outre la transmission d'information sur leurs fonctions et les attentes de l'institution, ces sessions sont l'occasion de porter à la connaissance de tous l'actualité de l'innovation pédagogique au sein de l'enseignement agricole. Ces sessions ont aussi pour but de professionnaliser au mieux les personnes référentes pour leur permettre de s'impliquer dans l'impulsion de l'innovation et l'appui des équipes, l'instruction des dossiers d'expérimentations et l'aide à l'évaluation des projets dans les établissements.

Ainsi, la première session en avril 2016 avait pour objectifs de préciser les attentes de la DGER et de construire collectivement le contour de la fonction de référent, de donner des repères sur la façon de mener une expérimentation pédagogique et d'accompagner les témoignages dans Pollen. Des activités autour de la construction d'outils (grille d'instruction des projets) ont été proposées par les animateurs du DNA. Cette

action a été jugée positivement au démarrage du dispositif, en ce qui concerne la définition du cadre réglementaire de la note de service comme la possibilité de créer des liens entre les référents à travers les échanges réalisés. Pour autant, des attentes importantes et des besoins en matière de méthodologie, de mise en œuvre du suivi et de l'accompagnement du dispositif, de maîtrise d'outils et de ressources numériques, mais aussi de contenus ciblés sur les thématiques des projets ont été exprimées.

Les deux sessions suivantes ont tenté d'y répondre. La session de novembre 2016 a fait un focus sur l'ancrage scolaire tout en travaillant sur des approches méthodologiques relatives à l'analyse des expérimentations ou leur évaluation. La troisième session, en mars 2017, était orientée sur le numérique éducatif, en présentant à la fois des cas concrets et des outils ainsi qu'une réflexion sur les freins et leviers à l'intégration raisonnée du numérique dans les pratiques pédagogiques pour accompagner les élèves dont des publics « DYS ».

2- Analyse de la mise en œuvre du dispositif

Trois enquêtes ont été conduites auprès des DRAAF-SRFD, des référents innovation pédagogique et des établissements engagés dans une expérimentation. Un regroupement des référents a été organisé le 15 février 2018, offrant un temps d'échanges sur le dispositif entre les différents acteurs.

Le questionnement des DRAAF-SRFD portait sur la stratégie régionale en matière d'innovation pédagogique. Le deuxième questionnaire, plus spécifiquement destiné aux référents régionaux « innovation pédagogique », portait sur l'animation régionale du dispositif. Un troisième questionnaire a permis d'analyser la mise en œuvre de l'expérimentation à l'échelle des établissements qui se sont engagés dans le dispositif.

Le retour des enquêtes nous a conduits à exploiter les réponses de 16 établissements, de 9 DRAAF-SRFD, de 17 référents dont 13 métropolitains et 2 issus des DROM.

Les réponses aux questionnaires ont été diversement formalisées, pas toujours précisées sur les stratégies et démarches mises en œuvre. Les résultats des enquêtes ont été confrontés à d'autres sources d'informations : observations directes, participation aux instances, comités, actions de formation, regroupement des référents.

2.1 Les points positifs du dispositif

2.1.1 L'encouragement et la stimulation d'initiatives locales

Pour les établissements, les expérimentations pédagogiques présentent plusieurs intérêts :

- Encourager et stimuler les démarches innovantes

Les enseignants, les équipes peuvent expérimenter dans les classes des méthodes pédagogiques, des modalités d'organisation, des outils... dont la mise en œuvre demeure trop souvent confidentielle. Le cadre reconnu et sécurisé de la démarche proposée par la note de service permet d'encourager les initiatives locales, de stimuler la créativité et de libérer les énergies porteuses d'innovation.

Souvent initiées par des difficultés rencontrées par les élèves mais aussi par les enseignants eux-mêmes, l'engagement dans une expérimentation constitue un facteur de développement professionnel qui permet de passer de la gestion de la difficulté à l'engagement dans un projet. Il vise à redonner sens aux apprentissages, à mieux répondre aux besoins des jeunes, à leur insertion ou à l'animation du territoire.

Plus souvent initiées dans les formations initiales scolaires, ces expérimentations bénéficient parfois d'apports intéressants de pratiques développées dans les formations par apprentissage ou au sein des CFPPA.

- Inscrire l'action des équipes dans la stratégie de l'établissement

Tout au long du processus, les échanges et co-constructions créent du lien entre les membres du projet et les fédèrent autour de celui-ci. Ils leur permettent d'accroître leur « savoir-faire ensemble » et d'expérimenter leur capacité d'autonomie. Les échanges avec des membres de l'équipe de direction et le travail de formalisation du projet permettent dans certains cas aux équipes d'acquérir une vision plus précise de la stratégie de l'établissement en positionnant les actions au cœur des projets stratégiques de l'EPLEFPA (projet d'établissement, projet pédagogique, projet éducatif).

Pour un tiers des établissements déclarant être déjà impliqués dans des projets pédagogiques innovants, l'engagement dans le dispositif d'expérimentations permet de conforter la culture du projet dans l'établissement.

L'encouragement du chef d'établissement ou d'un autre membre de l'équipe de direction, la validation du projet dans les instances de l'établissement (conseil intérieur, conseil de l'éducation et de la formation, conseil d'administration), l'acceptation du projet par l'autorité hiérarchique régionale et la mobilisation de moyens pour son accompagnement, sont fondatrices de la reconnaissance du travail accompli par les équipes et de leurs compétences.

Ce dispositif a également l'avantage de compléter et d'enrichir les actions développées en région, qu'elles soient financées par le ministère ou par d'autres partenaires. Dans l'idéal, qui n'est rencontré que dans quelques cas, il permet également dans le cadre de l'animation régionale de renforcer la dynamique en développant les échanges et les mutualisations entre établissements.

2.1.2 Une nouvelle dynamique collective dans les établissements

Les expérimentations menées impulsent une dynamique dans les établissements qui se traduit notamment par l'émergence de collectifs de travail et une professionnalisation des acteurs.

- L'émergence de collectifs de travail

La note de service du 16 novembre 2015 indique que « *la réalisation des expérimentations doit [...] s'appuyer sur une réflexion collective, en associant une ou plusieurs équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives* ». Ainsi, des enseignants, formateurs, personnels de direction, personnels de la vie scolaire... s'engagent à titre individuel dans la démarche d'innovation, et ce avec d'autant plus d'énergie qu'ils en sont à l'origine. On trouve en effet le plus souvent à l'initiative de l'expérimentation un membre de l'équipe pédagogique et éducative désireux de promouvoir une nouvelle pratique d'enseignement, d'évaluation, de prévention du décrochage... Mais l'ampleur des projets d'expérimentation suppose de fédérer d'autres acteurs autour de l'idée initiale.

Le périmètre des collectifs ainsi créés varie en fonction des expérimentations : de quelques enseignants, en association le plus souvent avec le proviseur ou le proviseur-adjoint, à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative. Dans tous les cas, une mise en mouvement d'un collectif s'observe à tous les stades de l'expérimentation : au moment de la définition du projet, de sa mise en œuvre, et plus tard de son évaluation.

- La professionnalisation des acteurs

Les personnels engagés dans l'expérimentation développent deux types de compétences, les premières de nature transversale, les secondes spécifiques à l'expérimentation.

Au titre des compétences transversales, vient d'abord la conduite de projets pour les pilotes de l'action. En effet, si les personnels de direction et les CPE assument, par leurs fonctions au sein de l'établissement, des missions de pilotage, cela est moins fréquent pour les enseignants et les formateurs. Même si dans l'enseignement agricole, ces derniers sont pour la plupart coutumiers de la pédagogie de projet, conduire un projet d'expérimentation pédagogique n'est pas du même ressort et ne mobilise pas les mêmes compétences. Dans un cas ils mobilisent des compétences pédagogiques, didactiques et le plus souvent d'encadrement de travaux de groupes, dans un autre ils font appel à des compétences de montage de projet, d'animation d'équipe, de pilotage et de régulation du projet, d'interface avec les partenaires extérieurs, d'évaluation des résultats obtenus... Ceci suppose un changement de posture : de l'enseignant-formateur qui agit au sein et en relation avec une équipe, à celle de manager qui fédère une équipe et pilote son action. En temps normal, bien que cadres de catégorie A, ces personnels sont rarement dans une posture d'encadrement de collègues. Cette expérience peut provoquer des doutes, des tensions, voire des contestations au sein de l'équipe, mais également être source de développement et de reconnaissance professionnels, d'épanouissement personnel et susciter des évolutions de carrière.

Plus largement, pour l'ensemble des acteurs engagés dans l'expérimentation, la démarche de projet est l'occasion de développer la compétence à travailler en équipe, à questionner ses pratiques individuelles et collectives, à rendre compte..., c'est-à-dire un ensemble de compétences transversales, individuelles mais aussi collectives, qui pourront être réinvesties dans d'autres projets et qui s'inscrivent pleinement dans le référentiel de compétences des enseignants et CPE :

« 10- Coopérer au sein d'une équipe :

- *Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.*
- *Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.*
- *Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs ».*⁶

Sous l'appellation de compétences spécifiquement liées à l'expérimentation menée, nous entendons celles liées à la méthode pédagogique introduite. Qu'il s'agisse de développer l'usage du numérique dans l'enseignement, de construire avec des étudiants un jeu sérieux, d'évaluer sans notes, de développer la pratique de la classe inversée, de prendre en compte les troubles de l'apprentissage... les enseignants éprouvent le besoin de se professionnaliser (en amont ou en cours d'expérimentation) et de s'assurer qu'ils partagent la même vision du projet d'expérimentation. Plusieurs moyens sont mobilisés à cet effet : des recherches documentaires, de la formation par les pairs, des échanges de pratiques, des sollicitations d'intervenants extérieurs, le suivi d'un MOOC... Si l'objectif n'est jamais de modifier toutes les pratiques individuelles et collectives préexistantes, la mise en œuvre du projet questionne ces pratiques, favorise l'introduction de nouvelles façons de faire et au final l'élargissement de la palette pédagogique et éducative des acteurs. En cela, les expérimentations menées contribuent au développement d'une des compétences attendues des enseignants :

« 14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel :

- *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.*
- *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.*
- *Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.*
- *Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. »*

Plus globalement, les expérimentations menées semblent bien répondre à l'ambition de la note de service du 11 novembre 2015, qui est « *de relancer une réflexion pédagogique collective au sein d'un ou plusieurs centres des établissements* ».

⁶ Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1er juillet 2013

2.1.3 Une mobilisation des acteurs en synergie pour l'accompagnement

Le dispositif des expérimentations pédagogiques prévoit explicitement que les établissements puissent être accompagnés pour les aider à la mise en œuvre des projets, à la conduite du changement, à l'évaluation et la valorisation des résultats dans toutes leurs dimensions.

Si très majoritairement, les établissements ont inscrit cette attente dans leurs dossiers de projets, elle n'a pas toujours fait l'objet ensuite d'une demande formalisée. Certains établissements, *a contrario*, ont sollicité directement un établissement d'appui (DNA) ou l'inspection pour le suivi de leur projet.

Devant ce constat et dans l'objectif de mieux répondre à l'attente inscrite dans la note de service, tous les établissements se sont vus proposer un accompagnement dans le courant de l'année 2018, avec une répartition entre les différents établissements du DNA. Cette forme de contractualisation permet d'avoir un cadre pour les interventions d'accompagnement des équipes, en conciliant une priorité nationale et des besoins locaux. Elle légitime également, pour les acteurs du DNA, les compétences développées en matière d'accompagnement d'équipes dans des projets et des initiatives innovantes et permet de remobiliser des outils, des concepts développés dans d'autres actions (Initiatives CAPa, PEPIETA...).

L'inspection a aussi été mobilisée selon des modalités diverses, soit pour une action de formation (en particulier sur l'évaluation et la certification) soit sur un suivi de projet mobilisant une équipe d'inspecteurs (Lycée tout numérique du Bourbonnais). Ces actions ont souvent été mises en œuvre de façon conjointe avec le DNA (St Chély d'Apcher, Sées). Ces interventions se situent essentiellement dans un rôle d'expert vis-à-vis des équipes des établissements pour aborder des approches pédagogiques et didactiques questionnées dans une expérimentation.

Ces actions d'accompagnement ont le plus souvent nécessité un travail des intervenants en amont pour répartir les rôles et construire les interventions, en mobilisant les compétences et fonctions spécifiques de chacun.

2.1.4 Un enjeu important de communication et de valorisation de l'innovation

- Une communication interne au moins institutionnelle

La note de service du 11 novembre 2015 indique que « *les expérimentations s'inscrivent dans une réflexion pédagogique collective élaborée au sein des instances de l'établissement* ». Tous les établissements engagés dans une expérimentation communiquent effectivement en interne à son sujet en réunions d'équipes et dans les instances (conseil intérieur, conseil d'administration, conseil de l'éducation et de la formation, et, pour un établissement, en conseil des délégués). Les projets sont présentés à la communauté éducative à leur lancement et des points d'étapes sont faits régulièrement dans ces instances.

- Une communication externe locale diverse

La communication en externe se fait principalement par voie de presse, parfois sur le site Internet de l'établissement, par le biais des fédérations de l'enseignement privé pour les établissements qui en relèvent, par des courriers adressés aux familles, lors de réunions avec les parents, lors des journées « portes ouvertes » des établissements... Cette communication vise à mettre en avant la dynamique de l'établissement mais aussi à rassurer les familles sur les effets de telle ou telle innovation, en particulier concernant l'évaluation.

- Une mutualisation des expériences possible au niveau national

Concernant le partage d'expérience, deux espaces d'échanges ont été mis en place par la DGER :

- le site Internet Pollen rattaché à Chlorofil et ouvert au mois d'avril 2015 a été spécialement créé pour être un lieu de présentation et de partage de toutes les innovations portées par les établissements ;
- les rencontres de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole, dont la première édition s'est tenue à l'ENSFEA à Toulouse les 16 et 17 avril 2015 et la deuxième les 9 et 10 novembre 2017 à Agrosup-Dijon.

Quatre établissements en expérimentation ont produit une fiche sur le site Pollen et parmi ceux-ci, deux ont apporté un témoignage lors des deuxièmes rencontres de l'innovation pédagogique : l'un en expérimentation depuis 2016, l'autre depuis 2017. Cela peut paraître faible au regard des 19 établissements engagés dans une expérimentation et des exigences de la note de cadrage : « *chaque expérimentation autorisée par une autorité académique fera obligatoirement l'objet d'une présentation, d'une communication et d'une valorisation sur le site Pollen* ». On peut émettre l'hypothèse que les équipes attendent d'avoir davantage de recul sur les effets produits pour contribuer au partage d'expérience, que ce soit sur le site Pollen ou lors des rencontres de l'innovation pédagogique.

Certaines expérimentations ont amené les équipes à produire des ressources pédagogiques (une carte mentale sur la mise en œuvre d'une Twictée⁷, des grilles d'évaluation et bulletins sans note, des progressions pédagogiques collectives par capacité, etc.). Ces ressources pédagogiques sont partagées en interne mais également en externe (sur le site Pollen ou à l'occasion d'une journée d'échanges de pratiques organisée en région ou encore par le biais des inspecteurs pédagogiques).

La question de la pérennisation de l'expérimentation est posée par quelques établissements : « *la modification des pratiques des enseignants en utilisant plus ou mieux le numérique à vocation à être pérenne* », « *notre objectif est d'étendre cette expérimentation auprès d'autres enseignants dans d'autres matières et dans d'autres filières et de favoriser, ainsi, une dynamique pour d'autres innovations pédagogiques* ». Cependant, les réponses obtenues lors de l'enquête auprès des établissements, souvent très vagues, semblent révéler que le sujet n'est pas encore d'actualité pour la majorité des équipes engagées dans une expérimentation.

2.2 Des points qui interrogent

2.2.1 Un pilotage national versus régional peu clair

Le dispositif tel qu'il est prévu par la note de service du 16 novembre 2015 donne une prédominance à l'échelon régional. Chaque expérimentation doit ainsi faire l'objet d'une contractualisation entre la DRAAF et l'établissement concerné portant sur la nature du projet, ses objectifs, son déroulement, son suivi, sa valorisation et les moyens éventuellement sollicités. La note de service précise les procédures pour le suivi, l'évaluation et la valorisation des expérimentations.

De façon plus large, les autorités régionales ont vocation à encourager les établissements afin qu'ils s'engagent dans une démarche d'innovation pédagogique. La note de service prévoit que dans toutes les

⁷ Le concept *twictée* est la contraction de *Twitter* et dictée. C'est un dispositif d'apprentissage et d'enseignement de l'orthographe qui utilise le réseau social *twitter*. La Twictée peut être perçue comme une dictée négociée au cœur de laquelle on trouve des justifications orthographiques écrites. (fiche Pollen : <http://pollen.chlorofil.fr/toutes-les-innovations/monparam/1170/>)

régions, les personnes référentes puissent conduire, dans un cadre sécurisé, un accompagnement, une formalisation et une évaluation du dispositif.

Une évaluation annuelle des projets doit être prévue selon les modalités établies dès le montage du dossier. Le faible retour des bilans annuels témoigne de certaines difficultés sur le volet évaluation et bilan. En effet, au regard des objectifs de l'expérimentation, une évaluation annuelle est prévue par la note de service. Présentée au sein du conseil d'administration, cette évaluation est en principe soumise à la DRAAF puis transmise à la DGER. Celle-ci pourra alors échanger, mutualiser, valoriser et développer les acquis de l'expérimentation. Ces remontées d'informations vers la DGER sont aujourd'hui rares et ne permettent pas d'obtenir une photographie fine des actions conventionnées avec les DRAAF. Cela témoigne d'une certaine confusion sur les rôles de chacun et ne permet pas d'exercer un regard national précis sur la mise en œuvre des actions réellement conduites dans le cadre du dispositif.

Tel que le processus a été mis en place, l'échelon national occupe néanmoins une place importante dans le pilotage du dispositif. Cela est en lien avec l'attribution des moyens dédiés dans le cadre des appels à projets qui relève de la DGER. De plus, la DRAAF demande, s'il y a lieu et obligatoirement en cas de dérogation à la réglementation, l'avis de la DGER avant de donner son autorisation. Ainsi, si les projets « retenus » au niveau national sont effectivement bien identifiés et font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement, la situation des autres projets qui relèvent seulement du niveau régional apparaît moins clairement. Ces derniers sont pour partie peu ou pas suivis, et leur pérennité est incertaine.

Pour autant, pour les services DRAAF-SRFD et les référents innovation pédagogique, le pilotage national conduit par la DGER et le DNA est présenté comme un élément facilitateur qui permet d'encourager et d'appuyer les initiatives locales. Dans cette perspective, et malgré la lourdeur du dispositif parfois évoquée, la note de service du 11 novembre 2015 apporte un cadre réglementaire sécurisé et une certaine légitimité aux actions engagées. Cependant, un réel besoin de clarification est exprimé sur le champ des expérimentations et sur le rôle attribué aux référents au sujet de la déclinaison du dispositif et de son pilotage à l'échelon régional. Par ailleurs, cet appui à l'innovation pédagogique gagnerait, selon les services de la DRAAF, à être mieux articulé avec les différentes politiques initiées et portées par la DGER. Selon les interlocuteurs régionaux, il y aurait lieu d'en faire une priorité.

De ce fait, si le pilotage national est présenté comme un élément indispensable, il est souvent perçu dans son rôle institutionnel et régalién, dans une logique descendante. La déclinaison et le déploiement effectifs de ce dispositif semblent rester encore peu efficaces sur le terrain à l'échelon régional. Cela peut questionner et interroger sur les responsabilités et les marges d'autonomie prises à ce niveau pour mettre en œuvre le processus.

Les DRAAF-SRFD constatent que de très nombreuses actions sont conduites sur le terrain et qu'elles sont essentiellement liées à l'initiative des équipes ou de quelques enseignants. Ces expérimentations ne font pas pour autant l'objet d'une inscription systématique dans le projet d'établissement. Cette situation peut induire *de facto* une certaine fragilité pour le suivi et la pérennité des actions mises en œuvre localement.

Face à l'autonomie revendiquée par les établissements, il est parfois difficile pour les services régionaux d'avoir une visibilité exhaustive et précise des initiatives de terrain. Il y a une volonté prudente, assumée et exprimée de ne pas opposer la stratégie des politiques régionales aux initiatives locales.

Les référents établissent le même constat. L'innovation pédagogique est permanente : elle diffuse dans les établissements mais reste peu valorisée. Beaucoup de choses sont engagées au quotidien sans pour autant que ces pratiques fassent l'objet de remontées, de formalisation, de visibilité et d'identification précises. Ainsi, au regard du nombre important d'initiatives de terrain et des modalités de repérage pas ou peu définies, il est difficile pour les référents de réaliser un recensement précis et exhaustif au niveau régional. Leur vision de la réalité du terrain est donc parcellaire et incomplète. Les expérimentations sont ainsi mal connues et

insuffisamment valorisées au niveau local et régional. Les stratégies ou démarches étant rarement formalisées, elles ne s'inscrivent pas le plus souvent dans les thématiques inscrites dans le cadre des PREA.

2.2.2 Une mise en œuvre de l'animation régionale hétérogène et délicate

La mission de « référent innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » est identifiée au travers des fiches de poste ou des lettres de mission établies par le SRFD dans presque toutes les régions depuis 2015-16, mais elle bénéficie de temps dédiés très variables. Il existe une grande diversité de situations entre des régions qui mobilisent peu d'heures sur cette mission et une région qui lui consacre un temps complet. Cependant, il n'y a pas toujours de corrélation entre le volume horaire dédié et l'efficacité de la mission. Le périmètre de celle-ci n'est pas toujours clairement défini ; il est alors présenté par les référents interrogés dans les enquêtes, de façon peu structurée, en l'absence de formalisation validée.

En ce qui concerne les actions et animations conduites en région au cours de l'année scolaire 2016-17, nous observons une grande diversité de situations : rencontres, colloques, animation, conduites de projets, visites d'établissements, suivis d'expérimentations, accompagnements. Ces dispositifs sont évoqués mais rarement expliqués.

Dans ce contexte, les référents rendent compte du faible appui qu'ils ont apporté lors de la constitution des dossiers, et ce malgré un nombre limité de projets. Hormis quelques régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes notamment) dans lesquelles une démarche d'appui a été construite et formalisée, l'appui informel et ponctuel reste la règle. Il se traduit par des pratiques variées : lecture du dossier sur demande des établissements, conseils, échanges avec les directeurs, parfois appui uniquement si la région est partie prenante du projet.

En ce qui concerne les avis portés sur les projets, on note l'existence d'une grande diversité de procédures, souvent déclaratives, sans que celles-ci ne soient explicitées ou réellement formalisées. En ce qui concerne les projets non retenus dans le cadre de l'appel à projet, les régions n'exercent pas systématiquement un regard sur les suites données ou non aux projets au sein des établissements.

Pour l'appui aux établissements et la mise en œuvre des projets, les réponses sont là aussi très diverses. Cela va du simple suivi téléphonique à un dispositif formalisé (PACA). Globalement l'appui se fait à travers les rencontres et échanges ponctuels.

Le contrôle de la réalité de la mise en œuvre des expérimentations est très faible voire inexistant. Cela est justifié parfois par la volonté assumée, à l'échelon régional, de ne pas s'inscrire dans une posture de contrôle (Bretagne). Le contrôle se fait donc généralement de manière informelle, souvent lors des réunions, des contacts et des remontées de bilan.

De l'avis même des référents, l'animation pédagogique régionale reste donc assez faible et deux types de freins peuvent être identifiés : d'une part, des difficultés structurelles à l'échelle régionale qui sont induites essentiellement par le manque de temps dédié à cette mission, d'autre part, des difficultés professionnelles inhérentes au manque de compétences en SRFD. En effet, tous les référents, en fonction de leur profil, n'ont pas les prérequis nécessaires en matière d'innovation pédagogique et l'outillage méthodologique pour assurer l'animation avec aisance et se positionner comme des acteurs légitimes devant les équipes d'enseignants et de direction.

2.2.3 Un pilotage local et une culture du projet dans l'établissement souvent insuffisants

Dix établissements, sur les seize ayant répondu à l'enquête « établissements » ont désigné un chef de projet. Parmi ces dix, seuls six ont formalisé la mission dans un écrit. Les missions confiées varient d'un établissement à l'autre et peuvent concerner l'accompagnement d'équipes, l'animation de projet, la proposition d'outils d'évaluation et leur mise en œuvre, la formation en interne des enseignants, la mise à disposition de matériel...

Neuf établissements ont organisé le suivi du projet sous forme de comité de pilotage ou réunions pédagogiques régulières. Quelques établissements, très minoritaires, expriment dans les réponses au questionnaire ce qu'ils attendent du pilotage : « *la mise en place d'outils au service des objectifs fixés, la mise en place d'actions de formations des équipes, la diffusion et l'animation de l'expérimentation* », « *mettre en place l'expérimentation et faciliter la transposition aux autres enseignants* »...

Même lorsque le pilotage a été organisé d'un point de vue formel, il semble souvent relever davantage du partage d'informations que d'un véritable pilotage avec formulation d'objectifs opérationnels, fixation des échéances, validation d'étapes et démarches, élaboration d'outils de suivi, relevés de décisions... Certains établissements évoquent eux-mêmes un « pilotage informel ». Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être émises :

- un défaut de culture de la gestion de projets dans les établissements. Il est symptomatique à cet égard qu'en réponse à la question sur les éléments de contexte ayant favorisé la mise en place de l'expérimentation, aucun établissement ne se réfère au projet d'établissement, et ce alors même que la note de cadrage des expérimentations précise que « *la réalisation des expérimentations doit être intégrée au projet pédagogique de l'établissement* ». Ce manque de « culture projet » se traduit par une insuffisance de méthode dans la conduite de projets : des objectifs définis de façon très vague, un partage des missions peu ou pas explicité, des ressources internes insuffisamment mobilisées (en particulier quant à la démarche d'expérimentation)... Inversement, quelques établissements témoignent d'une culture projet préexistante qui constitue un élément facilitateur de l'expérimentation : « *notre gouvernance par gestion de projets* », « *des initiatives déjà mises en place et qui nécessitent une formalisation* » ;
- le turn-over dans certaines équipes ou des responsabilités nouvelles de membres du comité de pilotage ne facilitent pas l'engagement sur la durée du projet. Cet aspect rejoint cependant le point précédent, le manque de méthode dans le suivi de projet et la capitalisation des expériences ne favorisant pas le transfert de responsabilités ;
- le sentiment de certains acteurs qu'ils font du « bénévolat » en participant à l'animation de projets, sentiment entretenu par la confusion entre temps de service et temps de travail et par la méconnaissance du référentiel des compétences professionnelles des enseignants et personnels de vie scolaire dans lequel la coopération et la démarche de projet font partie des compétences attendues⁸. Si les enseignants du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont coutumiers du travail à plusieurs, notamment pour la conduite d'enseignements pluridisciplinaires, il reste dans les représentations l'idée que l'enseignement est un métier qui s'exerce de manière relativement individuelle, en référence à des objectifs de formation ou d'éducation pris isolément, en non pas en référence à des capacités générales, transversales et professionnelles qu'il s'agit de faire acquérir collectivement ;
- enfin, si le pilotage fait partie intégrante des missions des directeurs et plus encore des proviseurs-adjoints, ceux-ci ne se sentent pas toujours légitimes dans le domaine de l'animation pédagogique.

⁸ Cf. Compétence 10 citée plus haut

Le pilotage des expérimentations est un facteur important de la qualité de leur mise en œuvre. Il doit être pris en charge dans le cadre du pilotage pédagogique conduit par le directeur ou le proviseur adjoint. Même si le pilote désigné peut être un membre de l'équipe concernée, il importe que la direction de l'établissement manifeste son engagement et son plein soutien à l'équipe. Son rôle est d'être un facilitateur de l'action, de créer les liens nécessaires à la démarche à l'interne et avec les partenaires. Il doit rappeler les enjeux de l'expérimentation, prendre sa part de travail dans le suivi administratif du projet et s'assurer de l'élaboration d'un protocole permettant au terme de l'expérimentation d'en tirer des enseignements.

2.2.4 Une démarche d'expérimentation perfectible

La réalité du travail en équipe dans les établissements est incontestable, mais celui-ci relève souvent de l'organisationnel, sans réflexion de fond sur les objectifs visés et les moyens de les atteindre.

La démarche d'expérimentation nécessite de construire collectivement un projet et de le mettre en œuvre, ce qui passe le plus souvent par différentes phases que l'on peut, en première approche, caractériser de la manière suivante :

- une phase de diagnostic ou tout au moins de constat : des difficultés scolaires ou sociales des élèves, des inquiétudes des enseignants face à des évolutions du contexte d'enseignement (hétérogénéité des publics, introduction des capacités dans les référentiels, introduction des TICE...), de nouvelles attentes de la profession... sont à l'origine du projet d'expérimentation. Les acteurs cherchent à résoudre un problème ou, plus rarement, à saisir une opportunité perçue comme pouvant apporter « un plus » à la formation ;
- une phase de recherches d'informations à partir de ressources documentaires, de sollicitations extérieures (IEA, DNA notamment), de témoignages d'expériences. A cet effet, le site Pollen semble avoir été très peu consulté par les équipes en amont de l'expérimentation ;
- une phase de questionnement des pratiques préexistantes. En effet, les nouvelles pratiques pédagogiques ou éducatives viennent en substitution ou en complément de pratiques existantes, dont on suppose qu'elles ne suffisent pas à l'atteinte des objectifs visés. Ces temps de questionnement sont riches de débats. Supprimer la notation par exemple réinterroge les habitudes d'évaluation : pourquoi évaluer ? pourquoi noter ? avec quels critères et indicateurs ? ;
- une phase de construction du projet, à partir d'une piste initiale (classe inversée, *serious game*, évaluation sans notes...) et de réponse à l'appel à projet prévu dans la note de service ;
- une phase d'appropriation par tous les acteurs concernés des méthodes pédagogiques et éducatives visées ;
- une phase de mise en œuvre du projet, au cours de laquelle s'opèrent des régulations et, le plus souvent, un élargissement de son périmètre (par exemple, l'évaluation sans notes réinterroge l'approche capacitaire, les critères d'évaluation, les bulletins scolaires, les progressions pédagogiques, les modalités de questionnement dans les entretiens oraux...);
- enfin, une phase d'évaluation des résultats.

Sur le terrain, ces phases ne suivent pas un ordre strictement chronologique, mais s'articulent davantage selon un processus itératif au cours duquel chacune peut faire évoluer les autres ou provoquer des remises en cause du projet ou d'une de ses composantes. Chacune de ces phases est susceptible également de mobiliser de nouveaux acteurs, soit ponctuellement soit plus durablement. Ce processus de maturation-enrichissement-

rétroaction qui s'étale sur toute la durée du projet (2 à 3 ans), voire au-delà, transforme le travail en équipe. L'orientation projet fait émerger un collectif de travail, au sens où l'équipe ne se contente pas d'organiser un travail prescrit, mais se donne elle-même des objectifs et les moyens de les atteindre.

2.2.5 Des modalités et des objectifs d'accompagnement à clarifier

Si l'accompagnement est bien inscrit comme un élément du cadrage des expérimentations qui s'impose et qui doit servir globalement le dispositif, il interroge néanmoins tant dans les modalités, les temporalités, les personnes ou équipes concernées que s'agissant des objectifs poursuivis.

Sur les deux années passées, des actions diverses ont été menées à différents niveaux en visant des publics variés : sessions de formation des référents menées au niveau national, accompagnement sur place des équipes des établissements, parfois actions régionales permettant d'élargir le public et la problématique (Normandie / évaluation⁹). Par ailleurs, un regroupement des établissements en expérimentation, inscrit au programme national de formation (PNF) et prévu au printemps 2018, a été reporté à l'automne faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Si la professionnalisation des référents doit être poursuivie afin de leur donner toutes capacités à réussir leurs missions en matière d'animation et d'expérimentation, on peut s'interroger sur les modalités adaptées à envisager : accompagnement plus spécifique par le DNA au-delà des sessions de formation programmées, renforcement du travail en réseau et animation du réseau... ?

Du point de vue des équipes des établissements, la formation à la conduite d'expérimentation apparaît comme un besoin majeur et nécessiterait une action dès le début de l'expérimentation, voire en amont au moment de la construction du projet. Les repères conceptuels, les résultats de la recherche sur les sujets traités sont autant de points qui, mieux connus, pourraient également faciliter la réflexion.

De ce fait, se pose la question de ce que l'on poursuit en matière d'accompagnement et du moment adéquat d'intervention. Ainsi, si l'on souhaite que tous les établissements disposent d'une culture commune en matière d'expérimentation pédagogique, un regroupement efficace ne peut être conduit longtemps après le démarrage des actions.

Par ailleurs, il convient d'être au clair sur ce qui est visé *in fine* par l'accompagnement des établissements, car cela impacte les modalités d'intervention et les types d'action proposées. Il peut s'agir d'un accompagnement de projet, qui doit alors permettre aux équipes de s'engager dans le projet, de tester des hypothèses, voire de les réfuter, en visant essentiellement le développement professionnel des acteurs, tout en s'inscrivant dans le cadre des expérimentations qui permet de donner des repères, apporter de l'expérience... Il peut aussi s'agir prioritairement d'un accompagnement qui vise à structurer les expérimentations et les documenter afin d'envisager des transpositions, ce qui nécessite que soient analysés les processus et les résultats au fur et à mesure de l'action.

Il ne semble pas qu'à ce stade, ait été clairement précisé dans quel cadre l'accompagnement devrait être réalisé, les objectifs qu'on lui fixe et donc les modalités et les intervenants à mobiliser ainsi que le niveau d'expertise nécessaire.

⁹ Colloque « L'enseignement agricole normand au cœur de l'innovation pédagogique, Évaluer pour faire apprendre », 25 avril 2017

2.2.6 *L'évaluation interne des expérimentations, un enjeu important mais difficile*

Deux modalités d'évaluation ont été définies par la note de service cadrant les expérimentations pédagogiques : une évaluation interne réalisée par les équipes et une évaluation externe, réalisée par l'inspection concernant l'ensemble du dispositif. On ne parle donc ici que de l'évaluation interne.

La note de service indique que « *par rapport aux objectifs de l'expérimentation, une évaluation annuelle devra également être prévue* », évaluation dont les modalités « *devront être prévues dès le montage du dossier* ». La note précise également que cette évaluation « *sera présentée en conseil d'administration et sera soumise à la DRAAF. La DGER sera également destinataire des documents d'évaluation disponibles* ».

En juin 2018, deux établissements seulement ont transmis un bilan de l'expérimentation menée au cours de l'année écoulée. Il semble qu'au-delà de l'argument du manque de temps, les équipes engagées dans l'expérimentation n'ont pas suffisamment perçu la finalité du dispositif, qui ne vise pas seulement à favoriser l'innovation dans et pour les établissements retenus, mais également d'apporter une information au système, et plus particulièrement à la DGER « *dans un but d'échange, de mutualisation et d'examen d'une possible valorisation, extension ou généralisation de certains dispositifs* ».

Il semble également que les équipes ne soient pas suffisamment outillées pour mener à bien cette évaluation. Selon les retours de l'enquête « établissements », 14 d'entre eux (sur les 16 répondants) ont réalisé ou tout au moins prévu de réaliser une auto-évaluation, notamment au travers de bilans établis individuellement ou collectivement. Parmi ces 14 établissements, 6 seulement ont défini des indicateurs, tels que le « *taux de réussite au DNB* », « *les résultats aux examens certificatifs, et terminaux (BEPA et Bac Pro)* », « *le nombre de réorientations en fin d'année et de départs en cours de formation* », « *la diminution des déperditions en cours de formation, l'évolution du taux de poursuite d'étude, l'évolution du nombre de jeunes en situation d'emploi en sortie de formation* ». Un établissement prévoit de comparer les résultats de l'enquête « *climat scolaire* » réalisée en fin d'expérimentation à celle réalisée en 2015. D'autres parmi ces 6 envisagent des indicateurs qui paraissent difficiles à mesurer tels que « *la qualité des relations enseignants/élèves* », « *le degré de motivation de l'équipe pédagogique à enseigner dans la filière professionnelle* » ou encore « *les retours des structures partenaires* ». Enfin, 5 établissements prévoient des enquêtes auprès des usagers.

L'examen de ces réponses laisse penser que, dans leur grande majorité, les établissements n'ont pas anticipé l'auto-évaluation et que, parmi ceux qui l'ont fait, la plupart n'ont pas su se doter d'indicateurs pertinents au regard du projet d'expérimentation. Nous avons avancé plus haut que la culture du projet semble faire défaut dans les établissements ; il semble qu'il en soit de même concernant la culture de l'expérimentation. Très peu d'équipes ont établi un réel protocole expérimental. On s'étonne que les ressources internes, au premier rang desquels les enseignants de matières scientifiques, bien au fait de ces méthodes, n'aient pas davantage été mobilisés.

Pour les établissements qui ont effectivement réalisé une auto-évaluation à la date de l'enquête, les bilans qui en sont tirés semblent peu consistants. Cela tient pour certaines équipes au manque de recul, notamment pour celles entrés seulement en 2017 dans le dispositif. Pour d'autres, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : le manque de temps (les équipes concentrant leur énergie sur le projet lui-même davantage que sur la capitalisation et le « rendre-compte »), le manque de coordination, le défaut de familiarisation à la formalisation des pratiques, voire le manque de compétences rédactionnelles, enfin, pour beaucoup d'établissements, l'absence de définition au démarrage du projet d'un protocole d'expérimentation et d'indicateurs précis d'évaluation.

2.2.7 Les délicates questions de la mutualisation, de la capitalisation et du transfert

La note de service du 11 novembre 2015 prévoit explicitement la valorisation des expérimentations et une éventuelle extension : au niveau régional, « un bilan global du dispositif des expérimentations sera présenté annuellement par la DRAAF aux instances régionales de concertation (CTREA-CREA) ». Concernant le niveau national, la note de service indique que « la DGER sera également destinataire des documents d'évaluation disponibles, dans un but d'échange, de mutualisation et d'examen d'une possible valorisation, extension ou généralisation de certains dispositifs. L'Inspection de l'enseignement agricole sera mobilisée dans le cadre de l'évaluation des dispositifs et processus liés aux expérimentations. Elle fournira en particulier une expertise dans le cas de possible extension d'un dispositif ».

Le constat est établi que si l'innovation pédagogique est permanente, quotidienne et diffuse dans les établissements, elle est peu identifiée et valorisée à l'échelle régionale. Cette distorsion entre les initiatives d'établissement et les services régionaux pose la question de la mutualisation et de la capitalisation de ces expérimentations. Le changement d'échelle du dispositif est une problématique centrale à prendre en compte.

Le travail en réseau des référents reste faible, voire inexistant. Il n'est pas établi sauf de manière informelle et ponctuelle dans le cadre des regroupements et à l'initiative des acteurs locaux. Au niveau régional, les nombreux partenaires impliqués dans le dispositif sont souvent cités, mais leurs rôles et leurs implications ne sont jamais réellement formalisés et expliqués. Le site Pollen est souvent mentionné, y compris comme appui à l'innovation, sans pour autant permettre d'avoir une vue précise sur les liens et les démarches établis.

La mise en réseau des établissements reste un point fragile du dispositif. Les échanges et les collaborations entre les établissements en expérimentation sont très rares. Les référents évoquent quelques temps dédiés à la valorisation des dispositifs dans le cadre des journées régionales, les séminaires, les ateliers, les réseaux, les fiches actions. Là encore, l'enquête révèle, à partir de réponses déclaratives, une mise en œuvre ponctuelle et peu ou pas formalisée. On invoque même parfois l'absence de valorisation en raison du manque de temps.

En outre, la difficulté à obtenir les bilans annuels de la part des établissements ne permet pas d'avoir une photographie précise et d'établir une typologie fine des partenariats, des mutualisations et des capitalisations possibles tant au niveau régional que national.

La capitalisation des expérimentations en vue du transfert est toujours une étape difficile, tant les résultats obtenus sont liés au contexte et aux processus particuliers mis en œuvre. La temporalité de l'opération ne permet pas, à ce jour, de disposer de résultats analysés s'appuyant sur des invariants et identifiant des conditions de faisabilité dans un autre contexte. Par ailleurs, la grande diversité des projets mis en œuvre dans le cadre des expérimentations inscrites dans le code rural rend difficile toute démarche de comparaison et d'extrapolation. En conséquence, il est prématuré d'envisager une opération de transfert des acquis issus des actions menées.

3- Préconisations

3.1 Maintenir le dispositif dans le cadre d'une politique de l'innovation pédagogique volontariste

Inscrit dans le code rural, le dispositif des expérimentations pédagogiques apparaît exigeant mais intéressant du point de vue même des acteurs impliqués. Il correspond aux attentes du système et répond aux objectifs poursuivis en matière de politique d'innovation. En permettant une stimulation de l'innovation sur le terrain, en favorisant l'émergence de dynamiques au sein des établissements, il entraîne un développement professionnel des acteurs et un accroissement de l'expertise en matière de pratiques pédagogiques nouvelles,

de démarches de projets... Il facilite aussi une professionnalisation des acteurs en charge de l'accompagnement et une plus grande prise en compte des questions d'innovation pédagogique au sein des DRAAF-SRFD (et DAAF-SFD).

Plus globalement, il permet le repérage d'actions pouvant être *a minima* mutualisés, voire d'envisager dans un second temps une transposition dans d'autres contextes ou même de constituer un apport à la réflexion sur des pratiques nouvelles à déployer dans l'ensemble du système. Pour l'ensemble de ces raisons, il ne paraît pas souhaitable de remettre en question ce dispositif, mais il convient au contraire de le revisiter pour en améliorer l'efficacité à l'aune des constats réalisés sur les deux premières années de déploiement.

Il convient donc de mieux préciser les niveaux d'intervention et les objectifs fixés à chacun des acteurs. Il s'agit d'abord au niveau des établissements de libérer les initiatives, d'engager les équipes dans une dynamique collective, de les mettre en questionnement, de développer les compétences et de renforcer l'accompagnement par le DNA permettant de développer ces projets. Le niveau régional doit pouvoir s'impliquer plus fortement dans l'animation des établissements en matière d'innovation pédagogique mais aussi dans la reconnaissance et la valorisation de ces projets. Au niveau national, tout doit être fait pour tirer des enseignements pour l'ensemble du système, en privilégiant certaines thématiques avec un regard expert apporté notamment par l'inspection de l'enseignement agricole.

Pour autant, devra sans aucun doute être clarifié ce que l'on entend par « expérimentations » au regard d'une « innovation pédagogique » et du caractère contrôlé ou régulé de ces actions par rapport à des initiatives non cadrées, mais qui pourraient tout à fait par ailleurs produire des résultats intéressants pour le système.

3.2 Envisager des ajustements pour améliorer l'efficacité d'un dispositif permettant aux établissements d'innover dans un cadre expérimental

Des recommandations peuvent être formulées pour améliorer le dispositif des expérimentations pédagogiques inscrites dans le code rural aux différents niveaux d'intervention. Le tableau de l'annexe 5 reprend les propositions par types d'acteurs intervenant dans le dispositif.

3.2.1 Des recommandations concernant le niveau local

- Étayer la démarche d'expérimentation dans les établissements

- reconnaître la fonction de chef de projet et la formaliser dans une lettre de mission ;
- encourager les équipes à se former à la démarche d'expérimentation dès leur engagement dans le dispositif : apporter une aide pour clarifier et délimiter les objectifs, identifier les grandes étapes du protocole, définir des indicateurs d'évaluation ;
- envisager la formation des équipes de direction au pilotage de projets d'expérimentation pédagogique ;
- prévoir la formation des chefs de projet à la conduite de projet.

- Favoriser des démarches pédagogiques et éducatives qualitatives

- systématiser des formations sur site animées par des experts sur les pratiques innovantes (DNA, IEA ou autres acteurs au niveau régional) ;
- favoriser la mutualisation des ressources à l'intérieur des équipes en projets, entre centres constitutifs et au niveau de l'ensemble de l'établissement, au sein des réseaux dans lesquels l'établissement est impliqué.

3.2.2 Des recommandations concernant le niveau régional

- Professionnaliser la personne référente « innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » chargée du suivi des expérimentations/innovations

Poursuivre la formation et l'outillage des référents : regroupement nationaux, guide méthodologique à l'accompagnement de projet, grilles critériées d'analyse des dossiers, etc.

- Définir une politique régionale d'innovation pédagogique

- mettre en synergie des innovations portées par les différents niveaux : national, régional, local ;
- mieux valoriser l'innovation pédagogique dans les dialogues de gestion ;
- mobiliser les Délégués régionaux à la formation continue (DRFC) pour la formation en région des établissements en expérimentation.

- Accompagner les équipes en expérimentation

- apporter une aide à la formalisation du projet : définir le contexte du projet, les acteurs concernés, les besoins, les contraintes éventuelles à lever, etc. ;
- organiser régulièrement des rencontres entre les équipes en expérimentation sous forme d'échanges de pratiques ;
- aider les équipes à formaliser leurs bilans.

3.2.3 Des recommandations concernant le niveau national

- Sécuriser les expérimentations

- sanctuariser les moyens financiers dévolus aux expérimentations selon un plan pluriannuel ;
- préciser les critères d'attribution de moyens financiers ;
- clarifier la notion de dérogation : la définir et donner des exemples d'expérimentations qui nécessiteraient une demande de dérogation ;
- outiller les équipes en expérimentation ou souhaitant entrer dans le dispositif : un guide méthodologique « conduite d'une expérimentation pédagogique » pourrait être annexé à la note de service ainsi qu'une bibliographie et une liste de ressources potentielles mobilisables.

- Développer des synergies au profit des expérimentations

- clarifier les objectifs de l'accompagnement et les rôles des différents acteurs (aux niveaux local, régional, national) ; s'assurer de la disponibilité des acteurs sur la durée ;
- assurer la synergie et les interactions entre les différents projets pédagogiques initiés et pilotés par la DGER (Ex. PEPIETA...) ;

- s'assurer des retours des bilans des expérimentations en vue d'une éventuelle capitalisation ou extension (de l'expérimentation ou du dispositif) ;
- identifier des enseignants qui se seraient professionnalisés dans le cadre des expérimentations et les mobiliser pour faire bénéficier d'autres équipes de leur expérience tant en matière d'expérimentation que d'innovation pédagogique ;
- développer et formaliser la mise en réseau des référents, avec éventuellement la création d'une plateforme internet dédiée.

3.3 Mobiliser le cadre expérimental au bénéfice de thématiques prioritaires définies nationalement

3.3.1 Identifier des thématiques prioritaires d'expérimentations chaque année en sollicitant le comité national d'expertise sur l'innovation pédagogique

- proposer une parution annuelle de la note de service présentant le processus pérenne et les thématiques retenues pour l'année scolaire à venir ;
- réaliser une sélection des projets à partir d'un appel à manifestation d'intérêt indiquant des thématiques identifiées, en nombre limité, répondant à des problématiques clairement définies ;
- annoncer les thématiques retenues et l'appel à manifestation d'intérêt dans la note de service de rentrée.

3.3.2 Optimiser l'appui aux équipes en développant une expertise sur chacune des thématiques retenues

- identifier les ressources notamment humaines mobilisables au sein de l'enseignement agricole sur les thématiques définies ;
- proposer une bibliographie pour chacune des thématiques ;
- accompagner la formalisation dans Pollen d'un avis d'expert sur chaque thématique ;
- constituer des réseaux d'établissements en expérimentation par thématique.

3.3.3 Mobiliser des chercheurs en appui aux expérimentations en vue de la capitalisation et du transfert

- mobiliser des chercheurs du DNA en fonction de leur domaine de compétence pour accompagner les équipes en cours d'expérimentation ;
- solliciter leur expertise pour tirer les enseignements des expérimentations menées pour chaque thématique.

Conclusion

L'évaluation du dispositif d'expérimentation pédagogique réalisée durant l'année 2017-2018 par l'inspection, à la demande de la DGER, a permis d'interroger le processus prévu par la note de service DGER/SDPFE/2015-974 de novembre 2015. L'objectif était de disposer d'un diagnostic permettant une « mise à plat » de ce dispositif, en vue de mieux fonctionner dans le cadre de la note de service, d'identifier les leviers potentiels et de se pencher sur la question du transfert des résultats obtenus.

Le dispositif a permis d'encourager et de stimuler un ensemble d'initiatives locales. Les établissements concernés, en mobilisant des collectifs de travail et en assurant une professionnalisation de plus en plus importante des acteurs, sont animés par de nouvelles dynamiques. Cette mobilisation locale, appuyée par les régions, peut alors rentrer en synergie avec les dispositifs nationaux, inspection et DNA, pour l'accompagnement et le développement des projets. A ce niveau, l'un des enjeux du dispositif tient dans la volonté de communication, de valorisation, voire de transfert des expérimentations à partir des initiatives de terrain.

Ce dispositif doit permettre aux établissements de penser l'innovation dans un cadre expérimental et situé à partir d'un contexte spécifique. L'établissement, perçu comme un système en construction, peut initier des stratégies permettant de mobiliser un collectif de travail tant interne qu'externe. En renforçant son autonomie et sa propre ingénierie pédagogique, l'établissement devient un lieu de production de ressources et de professionnalisation endogène. Il s'agit bien de penser l'innovation à une échelle fine dans une vision ascendante de type « *bottom up* ».

Dans cette perspective, la question du pilotage et de l'animation du dispositif est donc essentielle. Si le pilotage national est présenté par les acteurs locaux comme un élément indispensable, il est trop souvent perçu dans son rôle institutionnel, régalien s'inscrivant dans une logique descendante de type « top-down ». Des ajustements sont donc nécessaires afin de clarifier le rôle de chacun tout en assurant une formation plus systématique et organisée des établissements pour la conduite de leur projet.

A l'issue de cette évaluation, il est manifeste que ce dispositif peut s'intégrer dans le cadre d'une politique de l'innovation affirmée à tous les niveaux. Ainsi, en articulant le dispositif sur les deux logiques ascendantes et descendantes, il est possible de mobiliser davantage le cadre expérimental proposé afin de le mettre au bénéfice de thématiques prioritaires définies nationalement et annuellement. Les apports des chercheurs pourraient contribuer activement à la qualité du dispositif. La mobilisation de tous les acteurs et à tous les échelons permettrait ainsi de mettre en synergie l'ensemble du processus pour en assurer son efficacité et la capitalisation des résultats. C'est à ce titre que pourront être envisagés, à partir des expérimentations et des innovations engagées, une diffusion des acquis et une évolution des pratiques pédagogiques à moyen et long terme.

Annexe 1 : Projets expérimentaux retenus par le comité de sélection national au titre des campagnes 2016 et 2017

Année de départ	Région	Etablissement	Titre	Problématique / Objectifs	Domaine Niveau
2016	AURA	EPLEFPA des Combrailles	Mise en œuvre d'une « Classe Défense et Sécurité Globale - CDSG »	Comment sensibiliser et accompagner les élèves sur ce thème pour l'inscrire dans leur projet professionnel ?	4° et 3°
2016	AURA	EPLEFPA de Contamine sur Arve	Décloisonner les apprentissages : permettre aux élèves de trouver du sens pour mieux réussir	Comment pallier aux difficultés rencontrées par les élèves ? Impulsion d'une réorganisation significative des enseignements / des emplois du temps / des méthodes d'apprentissage	2de Bac Pro et 1ère année CAPA
2016	AURA	EPLEFPA du Bourbonnais	Mise en place du « lycée tout numérique »	Remplacer progressivement les manuels / développer les outils en cours / développer et s'approprier les outils pour un usage professionnel	Ensemble du lycée
2016	Bretagne	Lycée Jean Moulin – Saint Brieuc	Le territoire, une entrée pour enseigner autrement	Partir d'un territoire rural et de ses acteurs et centrer les cours sur ce territoire (par chaque matière) -	Bac Pro SAPAT
2016	Grand Est	EPLEFPA des Vosges - Mirecourt	D'une génération Digital Natives addictive à un usage accompagné du numérique pour une valorisation de soi	Comment permettre aux élèves d'adapter leurs pratiques des TIC en lien avec leurs besoins physiologiques, sociaux et scolaires ?	Ensemble des élèves
2016	Hauts de France	EPLEFPA de Raismes	Le numérique pour lutter contre l'éloignement	Mise en place de cours en ligne pour certains publics	2de Bac Pro
2016	Normandie	EPLEFPA Alençon - Sées	Valoriser les capacités individuelles pour tendre vers une meilleure estime de soi et une meilleure insertion professionnelle et sociale	Créer des outils d'évaluation des capacités professionnelles et sociales sans usage des notes lors des évaluations diagnostics et formatives	formation initiale scolaire en BTSa GPN et DATR et apprentissage en BTSa PA
2016	Pays de la Loire	EPLEFPA de Brettes les Pins	Seconde Bac Pro TCV avec les deux spécialités "Produits de jardin" et "Produits alimentaires"	Regrouper les élèves de Seconde Bac Pro pour leur faire découvrir les deux spécialités pendant un semestre	Bac Pro TCV
2016	La Réunion	EPLEFPA Saint-Joseph	Adaptation des méthodes pédagogiques à l'hétérogénéité des publics	Adapter les dispositifs de formation et les méthodes pédagogiques par groupes de compétences (français et mathématiques)	2de Bac Pro

2017	AURA	CEFA Montélimar - UNREP	Classe inversée en BTSA Gestion forestière	Comment s'organiser pour que le temps en salle de classe soit un temps de réflexion et non un temps uniquement dédié à l'acquisition des savoirs ? Autonomie des étudiants	BTSA GF
2017	AURA	EPLEFPA Cibeins	Enseigner autrement pour répondre à l'hétérogénéité des publics et des objectifs	Mettre en place des pratiques pédagogiques et didactiques alternatives en se basant sur la thématique "Enseigner à produire autrement"	2GT et 2de Pro (FIS et FA)
2017	Bretagne	Lycée Ker Anna de Kervignac - CNEAP	Poursuite de la mise en place d'une pédagogie de la réussite pour des collégiens au profil cognitif particulier	Comment redonner l'envie d'apprendre à des collégiens qui risquent le décrochage scolaire ?	4° et 3°
2017	Grand Est	EPLEFPA de Rouffach	Ancrochage scolaire et seconde Pro	Comment favoriser l'ancrochage scolaire en classe de seconde professionnelle ?	2° Pro
2017	Grand Est	Lycée Schattenman-Bouxwiller - UNREP	"DYS et alors ?" Adaptation aux 4° et 3°	Comment adapter la pédagogie et les rythmes d'apprentissage à un public DYS ?	4° et 3°
2017	Hauts de France	EPLEFPA de Haute Somme	Pratiques sociales innovantes et dynamiques pédagogiques	Comment les initiatives solidaires au sein des EPLEFPA peuvent-elles être un levier pour l'innovation pédagogique et le développement des territoires ? Comment introduire dans les enseignements une sensibilisation à l'économie sociale et solidaire ?	Tous niveaux
2017	Normandie	EPLEFPA Edouard de Chambray - Eure	Apprendre et enseigner autrement en BTSA avec des serious games	Comment un savoir hybride intégrant des serious games et lié à "Enseigner à produire autrement" peut-il amener à mieux appréhender la complexité des approches professionnelles ?	Tous les BTSA en FI et FA
2017	Occitanie	EPLEFPA de Lozère	Refonder la pédagogie au regard de la certification par capacités. Améliorer la professionnalisation, la réussite à l'insertion des étudiants	S'appuyer sur la certification par capacités pour professionnaliser davantage les apprenants en améliorant leur réussite et leur insertion professionnelle et sociale.	BTSA GPN
2017	Occitanie	LPTAHP Gignac	Quatrième créative	Comment amener l'élève à donner du sens à ce qu'il apprend, opérer des choix, développer son autonomie et découvrir la vie professionnelle ?	4°
2017	PACA	LPA Orange	Wine Serious Game	Comment moderniser et diversifier les approches et outils pédagogiques pour pallier à la démotivation tout en renforçant la formation professionnelle par l'usage de serious games ?	Bac Pro, BTSA, Licence Pro (les trois voies)

Annexe 2 : Enquête auprès des DRAAF-SRFD (ensemble des régions)

Objectif :

Identifier la stratégie de la DRAAF-SRFD relativement à l'innovation pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole

1- Panorama régional

1- Pensez-vous avoir une vue exhaustive des expérimentations/innovations pédagogiques menées dans les établissements ?

Si oui, comment vous en informez-vous ? (à quelle fréquence ? selon quelle modalité ?)

Si non, pourquoi ? Quelles difficultés éventuelles rencontrez-vous ?

2- Quel regard/ constat/diagnostic portez-vous sur les innovations pédagogiques au sein des établissements de la région ?

2- Stratégie régionale et actions DRAAF

3- Avez-vous une stratégie formalisée relativement à l'innovation pédagogique dans la région ?

Si oui, avec quels objectifs ?

4- Comment est articulée cette stratégie avec d'autres acteurs territoriaux (conseil régional, éducation nationale,...) ?

5- Mettez-vous des moyens régionaux à disposition pour les expérimentations ou innovations pédagogiques ?

Si oui, lesquels (appui, formation, financement, attribution heures...)?

6- Quels sont les rôles dévolus au référent innovation dans le cadre de cette stratégie ?

7- Y-a-t-il une animation régionale dans le cadre de l'innovation pédagogique ?

Si oui, quels types d'actions sont mises en place ?

8- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des actions menées ?

Si oui, comment est-il mis en œuvre ?

9- Y-a-t-il une communication / une valorisation des actions au niveau régional ?

Si oui, comment ?

Dans le dispositif des expérimentations pédagogiques inscrites dans le code rural (cf NS DGER/SDPFE/2015/974 du 16/11/2015) :

10- Sur quels éléments vous appuyez-vous pour porter l'avis sur le dossier et établir le classement des projets transmis à la DGER ?

11- Quels intérêts voyez-vous à ce dispositif dans la stratégie régionale ?

12- Identifiez-vous des difficultés à la mise en place de ce dispositif ? Si oui, lesquelles ?

3- Dispositifs et action nationale

13- De façon globale, quel regard portez-vous sur :

- le dispositif des expérimentations pédagogiques (cf NS) ?
- la politique d'innovation pédagogique menée par la DGER ?

14- Quelles seraient vos attentes pour mettre en œuvre une politique d'innovation pédagogique efficace au niveau régional ?

4- Autre (éventuellement)

Annexe 3 : Enquête auprès des Référents en DRAAF-SRFD Innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif

Missions et rôles des référents dans la politique régionale d'innovation

Votre mission de « référent innovation pédagogique » :

1- Votre mission de « référent innovation pédagogique » figure-t-elle sur votre fiche de poste ou lettre de mission ?

Si oui, temps dédié identifié le cas échéant : 0,.. ETP
Depuis quand exercez-vous cette mission ?

2- Comment définiriez-vous (*ou quel est ?*) le périmètre de votre mission ?

3- En moyenne, combien de temps par semaine ou par an consacrez-vous à cette mission ?

4- Quelles-sont les principales actions que vous avez conduites au cours de l'année scolaire 2016-2017 ?

5- Quelles ressources mobilisez-vous pour répondre à cette mission ?

6- Etes-vous satisfait de la formation qui vous a été proposée au démarrage de votre mission ?

Oui, pourquoi ?

Non, préciser :

7- Ressentez-vous un besoin de formation complémentaire ?

Si oui, préciser :

8- Travaillez-vous en réseau avec les autres référents « innovation pédagogique » ?

si oui, Préciser :

9- Travaillez-vous avec d'autres acteurs / partenaires au niveau régional ?

Si oui, préciser

10- Quels types de relations avez-vous avec les acteurs nationaux : DGER ? DNA ? inspection ?

11- Quel regard/avis portez-vous sur le pilotage national de l'innovation pédagogique ?

Rôles des référents dans le cadre du dispositif des expérimentations pédagogiques

Votre rôle dans le cadre du dispositif expérimental de la note de service du 16/11/2015 :

12- Combien de dossiers ont été présentés à la DGER dans votre région ? 2016 : 2017 :

13- Avez-vous réalisé un appui aux établissements pour la rédaction des projets ?

Si oui, préciser

14- Contribuez-vous à l'avis porté sur les projets ?

si oui, comment ?

15- Avez-vous mis en place des procédures, des outils (grilles d'analyse ...) spécifiques ?

si oui, lesquels ?

16- Une suite a-t-elle été donnée aux dossiers non retenus dans le cadre de ce dispositif ?

- 17- Y-a-t-il d'autres projets faisant l'objet d'une convention par la DRAAF sans demande de moyens ou dérogations au niveau national ?
- 18- Réalisez-vous un appui aux établissements pour la mise en œuvre des projets ?
Si oui, précisez
- 19- Comment assurez-vous le suivi des expérimentations menées dans le cadre du dispositif ?
- 20- Comment assurez-vous le contrôle de la réalité de la mise en œuvre des expérimentations (demandes de points d'étapes, de bilans, utilisation des moyens, ...) ?
- 21- Organisez-vous des collaborations entre les établissements en expérimentation ?
- 22- Si oui, précisez (entre établissements de la région, avec des établissements extérieurs à la région ? forme ? sur quels sujets ? ...)

Bilan du dispositif des expérimentations pédagogiques

Votre bilan à ce stade du dispositif expérimental de la note de service du 16/11/2015 :

- 23- Identifiez-vous des freins/ des difficultés à la mise en place de ce dispositif ?
Si oui, lesquels ?
- 24- Identifiez-vous des facteurs / éléments facilitateurs ?
Si oui, lesquels ?
- 25- Quel(s) intérêt(s) voyez-vous à ce dispositif ?
- 26- Pensez-vous que des pistes d'amélioration soient souhaitables ?
si oui, lesquelles ? (en matière de procédures, appui, pilotage,...)

Bilan sur les innovations pédagogiques dans les établissements de la région

- 27- Que pensez-vous plus globalement de l'innovation pédagogique dans les établissements de votre région ?
- 28- Les innovations pédagogiques concernent-elles toutes les voies de formation ? (formation initiale scolaire, apprentissage, formation continue) ?
- 29- Comment sont valorisées/mutualisées les expériences, innovations ou expérimentations ?

Bilan global sur l'innovation pédagogique et les expérimentations

Expression libre

Annexe 4 : Enquête auprès des établissements engagés dans une expérimentation au titre de la NS DGER/SDPFE/2015-974 du 16/11/2015

Thème	Questionnaire
Le démarrage de l'expérimentation et sa justification	1- Quelle est ou quelles sont les personnes à l'origine de l'expérimentation ? <ul style="list-style-type: none"> - enseignant - enseignant professeur principal ou coordinateur - proviseur - proviseur-adjoint - CPE - Autre : préciser...
	2- Quel sont les éléments de contexte qui ont conduit à l'expérimentation ?
	3- Quels objectif(s) ont été fixés pour cette expérimentation ?
	4- L'établissement est-il engagé dans d'autres types de projets pédagogiques innovants ? (aux niveaux régional, national ?) <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - Si oui, préciser : ...
Le caractère expérimental du projet	5- Pourquoi vous êtes-vous inscrits dans ce dispositif expérimental de la note de service du 16/11/2015 ? Qu'en attendez-vous ?
	6- En quoi le projet est-il expérimental (au sens de mise en œuvre d'une expérimentation) ?
	7- Avez-vous bénéficié d'une aide à la construction du projet d'expérimentation ? <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - NSP Si oui, précisez : aide interne / externe, fonction, type d'aide, à quel stade (avant, après réponse à l'appel à projet...) : ...
	8- Un protocole d'expérimentation a-t-il été formalisé ? <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - NSP Si oui, que comporte-t-il ?
Le pilotage de l'expérimentation	9- Un pilotage de l'expérimentation en interne a-t-il été organisé ? <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - NSP Si oui, passer à la Q 10, sinon passer à la Q 11
	10- Qui pilote l'expérimentation en interne ? <ul style="list-style-type: none"> - Proviseur - Proviseur adjoint - Enseignant à l'origine de l'expérimentation - Autre enseignant - CPE - Autre, préciser : ...
	11- Un chef de projet a-t-il été désigné ? si oui, sa mission a-t-elle été formalisée ? quelles missions particulières lui ont été confiées ?
	12- Comment s'organise le pilotage ? (Circulation de l'information, rythme des réunions, relevés de décisions, réajustements de l'expérimentation, ...)
	13- Qu'est-ce qui est attendu de ce pilotage ?
Les ressources mobilisées et la mise en œuvre de l'expérimentation	14- Quelles ressources ont été effectivement mobilisées au service de l'expérimentation en plus des moyens éventuellement affectés par la DGER ? (préciser pour chaque item) <ul style="list-style-type: none"> - Humains : - Matériels : - Financiers : - Partenariats :

	15- Quels éléments (internes et externes) ont facilité la mise en œuvre de l'expérimentation ?
	16- Quelles difficultés (internes et externes) avec-vous rencontrées dans la mise en œuvre de l'expérimentation ?
L'accompagnement de l'expérimentation	17- Dans le projet déposé, avez-vous demandé un accompagnement ? si oui, par qui ? Inspection, DNA ? (préciser)
	18- Avez-vous effectivement bénéficié d'un accompagnement ? si oui, préciser :... (ENSFEA, Eduter-SupAgro, AgroCampus Ouest, Bergerie Nationale, Inspection de l'enseignement agricole, autre ?) si non, pourquoi ?
	19- Qu'est-ce que cet accompagnement vous apporte/vous a apporté ? Vous paraît-il/vous a-t-il paru efficace ? Précisez
	20- Avez-vous été mis en relation avec d'autres établissements en expérimentation ? Si oui, précisez
	21- L'auto-évaluation de l'expérimentation est prévue par la note de service. L'avez-vous effectivement prévue ou réalisée ? - Oui - Non - NSP (ne sait pas) Si « oui », passer à la Q 22, sinon passez à la Q° 24
L'évaluation de l'expérimentation	22- Quels moyens d'auto-évaluation ont été retenus ? - Bilans renseignés individuellement - Bilans renseignés collectivement - Définition d'indicateurs - Enquêtes auprès des usagers - Autre, préciser : ...
	23- Quel premier bilan a été tiré de cette auto-évaluation ?
	24- Quelle communication (interne et externe) a été réalisée autour de cette expérimentation ?
La valorisation de l'expérimentation	25- Quelle pérennisation de cette expérimentation dans l'établissement envisagez-vous ?
	26- Quelle valorisation des résultats de l'expérimentation vous semble possible ? (au niveau local, régional, national)
L'analyse du dispositif des expérimentations inscrites dans le code rural	27- Quel intérêt trouvez-vous au dispositif proposé par la note de service du 16/11/2015 ?
	28- Quelles mesures vous sembleraient de nature à développer ces expérimentations au niveau des établissements ?
	29- Quelles limites éventuellement voyez-vous à ce dispositif ?
	30- Expression libre :

Annexe 5 : Tableau bilan des propositions et rôles de chaque acteur

Niveau	Les acteurs	Rôles	Formalisation / reconnaissance	Formation à envisager
Local	Direction de l'établissement	Impulser une dynamique d'innovation/expérimentation Encourager le travail en équipe Formaliser la fonction de chef de projet Solliciter l'accompagnement de l'IEA et du DNA Favoriser la mutualisation entre équipes au sein de l'établissement Communiquer en interne auprès des instances (CI, CA, CEF en particulier) Communiquer en externe sur le territoire, au niveau régional ou national	Dialogue de gestion ; Projet d'établissement ; Instances	Pilotage pédagogique
	Chef de projet	Gérer l'avancement du projet et communiquer Maintenir la motivation de l'équipe Identifier les besoins de formation de l'équipe Faire des bilans d'étapes et une autoévaluation terminale avec l'équipe pédagogique	Lettre de mission ; Décharge horaire	Conduite de projet
	Equipe pédagogique	Conduire l'expérimentation Faire des bilans d'étapes et une autoévaluation terminale avec le chef de projet	Projet d'établissement	Démarche expérimentale et pédagogie expérimentée Pratiques innovantes
Régional	DRAAF-SRFD	Définir une politique régionale en matière d'innovation pédagogique	Dialogue de gestion	
	Référent innovation	Accompagner les équipes de la construction du projet à son évaluation Favoriser les échanges de pratiques entre équipes Communiquer au sein des instances régionales Solliciter l'expertise d'acteurs nationaux	Lettre de mission	Accompagnement de projets expérimentaux
	DRFC	Proposer des actions de formation en appui des expérimentations auprès des équipes pédagogiques, des équipes de direction, des référents	/	/
National	DGER	Publier une NS annuelle avec appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur des thématiques ciblées Organiser la sélection des projets Sanctuariser les moyens pour les expérimentations Développer la mise en réseau des référents Piloter l'évaluation des expérimentations Assurer la synergie entre les différents projets expérimentaux menés au niveau national	/	/
	Comité de l'innovation pédagogique	Contribuer à la proposition de thématiques annuelles pour l'AMI Fournir des pistes d'orientation en matière d'innovation/expérimentations Faire le lien avec la recherche	/	/

		Tirer les enseignements des expérimentations menées pour chaque thématique		
	Inspection	Former et accompagner les équipes en expérimentation Identifier des enseignants « experts » pour favoriser la mutualisation Contribuer à l'évaluation des expérimentations thématiques	/	/
	DNA	Accompagner les équipes en expérimentation Outiller les équipes en matière de démarches d'expérimentation Proposer des actions de formation au PNF Mettre en avant les thématiques d'expérimentations sur le site Pollen des innovations pédagogiques	/	/